

## Evaluation des systèmes judiciaires 2024 (données 2022)



Maroc

Generated on : 02/10/2024 15:28

**Données de référence 2022 (01/01/2022 - 31/12/2022)**

**Dates de début et fin de la campagne de collecte des données : 15/03/2023 - 01/10/2023**

### Objectif :

La CEPEJ a décidé, lors de sa 39<sup>ème</sup> réunion plénière, de lancer le neuvième cycle d'évaluation 2024, portant sur les données de l'année 2022.

La CEPEJ souhaite utiliser la méthodologie développée dans le cadre des cycles d'évaluation pour obtenir, en s'appuyant sur son réseau de correspondants nationaux, une évaluation globale des systèmes judiciaires des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que de trois pays observateurs (Israël, le Maroc et le Kazakhstan).

Le présent questionnaire a été développé par le Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (CEPEJ-GT-EVAL) à la lumière des cycles d'évaluation précédents et en tenant compte des commentaires des membres, observateurs, experts et correspondants nationaux de la CEPEJ. Le but de cet exercice est d'accroître la connaissance des systèmes judiciaires des Etats participants, de comparer le fonctionnement des systèmes judiciaires dans ses divers aspects ainsi que de comprendre les tendances de l'organisation judiciaire pour contribuer à améliorer l'efficacité et la qualité de la justice. Le questionnaire d'évaluation et l'exploitation des résultats obtenus par ce biais ont pour ambition de devenir un véritable outil de politique publique de la justice, au service des citoyens européens.

Pour une meilleure compréhension des questions, il est nécessaire de consulter la Note explicative qui donne des définitions et des explications sur le questionnaire d'évaluation de la CEPEJ et la méthodologie nécessaire pour y répondre. Vous pouvez télécharger la Note explicative dans son ensemble sur le site de la CEPEJ. De plus, vous disposez également du manuel d'utilisation qui est un document technique pour vous aider à naviguer dans cette application pour la collecte de données.

Si vous avez des questions concernant ces documents ou sur l'utilisation de l'application, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat.

### Instruction :

Note explicative: <https://rm.coe.int/note-explicative-cycle-2024-cepej-2023-2-fr/1680aae31f>

Version Word du questionnaire : <https://rm.coe.int/grille-evaluation-cycle-2024-cepej-2022-9rev1-fr-30-mars-2023/1680aae31e>

CEPEJ COLLECT Manuel utilisateur – vous pouvez télécharger sous l'onglet Documentation

## 1. Informations générales et financières

### 1.1. Données démographiques et économiques

#### 1.1.1 Habitants et informations économiques



##### 001. Nombre d'habitants (si possible au 1er janvier de l'année de référence +1)

[ 37 022 385 ]



=

**003. PIB par habitant (en €) en prix courants pour l'année de référence**

[ 3 249 ]

Commentaires -

**004. Salaire moyen brut annuel (en €) pour l'année de référence**

[ ]

[ X ] NA

Commentaires le salaire moyen net annuel dans la fonction publique (en €) : 8906

Source : Rapport de 2023 du Ministère des Finances sur les ressources Humaines

**005. Taux de change de la monnaie nationale (zone non-Euro) en € au 1er janvier de l'année de référence +1 :**

[ 11.1658 ]

Autorisation de décimales : 5

[ ] NAP

Commentaires

**A1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

Sources : Question 1 : Rapport « Projections de la population et des provinces » du Haut-Commissariat au Plan.

Question 3 : Haut-Commissariat au Plan (PIB Provisoire)

Question 5 : Bank Al Maghreb (Banque centrale www.bkam.ma)

**1.1.2 Données budgétaires relatives au système judiciaire**



**006. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux, en € (sans le budget du ministère public et sans le budget de l'aide judiciaire). Si vous ne pouvez pas distinguer le budget alloué aux tribunaux du budget alloué au ministère public et/ ou de celui alloué à l'aide judiciaire, merci de vous référer à la question 7. Si vous êtes en mesure de répondre à cette question, veuillez répondre NA à la question 7.**

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
<b>TOTAL - Budget public annuel alloué pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>1. Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP

<b>2. Budget public annuel alloué à l'informatisation (2.1 + 2.2)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>2.1 Investissements dans l'informatisation</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>2.2 Maintenance des équipements informatiques des tribunaux</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>3. Budget public annuel alloué aux frais de justice (frais d'expertise, d'interprètes, etc.)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>4. Budget public annuel alloué aux bâtiments des tribunaux (maintenance, budget de fonctionnement)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>5. Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>6. Budget public annuel alloué à la formation</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>7. Autres (veuillez préciser)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. Si le budget public annuel alloué au fonctionnement de l'ensemble des tribunaux qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : Le budget alloué au Ministère de la Justice ne fait pas de distinction entre les tribunaux, le ministère public, l'assistance judiciaire et le fonctionnement du ministère.

**007. Si vous ne pouvez pas répondre à la question 6 parce que vous ne pouvez pas isoler le budget public alloué aux tribunaux du budget public alloué au ministère public et/ou de celui alloué à l'aide judiciaire, veuillez remplir uniquement la ligne adéquate dans le tableau selon votre système.**

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
<b>Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et au ministère public</b>	583 482 946 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	552 948 829 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et à l'aide judiciaire</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>Total du budget public annuel alloué aux tribunaux, au ministère public et à l'aide judiciaire</b>	585 721 926 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	555 187 675 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. Si le budget public annuel qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : Le budget approuvé et exécuté a connu une forte augmentation entre 2020 et 2022, suite à l'augmentation de la masse salariale.

Le budget alloué au Ministère de la Justice ne fait toujours pas de distinction entre les tribunaux, le ministère public, l'assistance judiciaire et le fonctionnement du ministère. Par conséquent, le budget alloué aux tribunaux et au ministère public intègre également les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale, puisque nous considérons qu'il s'agit de dépenses qui représentent une part très faible du budget total, en plus du fait que les missions de l'administration centrale tendent principalement vers le pilotage et le soutien des missions des tribunaux.



=

**008. Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe pour intenter une procédure devant un tribunal de droit commun :**

	Obligation de payer une taxe pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun ?
en matière pénale	<input type="checkbox"/> Oui, au début de la procédure <input type="checkbox"/> Oui, à un stade ultérieur <input checked="" type="checkbox"/> Non
en matière autre que pénale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, au début de la procédure <input type="checkbox"/> Oui, à un stade ultérieur <input type="checkbox"/> Non

Commentaire - S'il existe des exceptions à l'obligation de payer de telles taxes, veuillez préciser ces exceptions : En matière civile, L'article 2 de l'annexe 1 du Dahir n° 1-84-54 du 25 rejeb 1404 (27 avril 1984) portant loi de finances pour l'année 1984 édicte que la gratuité est acquise de plein droit :

- Aux pièces qui doivent être produites à la caisse marocaine des retraites, aux caisses d'épargne, aux caisses d'assurance en cas de décès et, en cas d'accident, aux sociétés mutualistes reconnues d'utilité publique.
- Aux pièces qui doivent être produites par les accidentés pour l'exécution de la législation sur les accidents de travail.
- Aux pièces et formalités dont la gratuité a été prévue par les accords internationaux notamment par les conventions relatives aux accidents de travail.
- Aux certificats de vie, légalisation comprise, délivrés pour pensions et traitements militaires.
- Aux actes dressés et procédures ouvertes en matière civile à la requête du ministère public.
- Aux reprises d'instance par la partie qui a obtenu gain de cause dans le cas où une décision d'incompétence ou d'irrecevabilité aura, été infirmée en appel.
- Aux reprises d'instance sur renvoi après cassation.
- Aux demandes en validité de saisie-arrêt si le créancier est nanti d'un titre exécutoire. •Pour la réception du serment des avocats, interprètes, experts et fonctionnaires publics. •Aux requêtes aux fins de contrainte par corps prévue par le dahir n° 1-60-305 du 4 ramadan 1380 (20 février 1981) relatif à l'exercice de la contrainte par corps en matière civile,
- Les demandée d'une pension alimentaire •Les affaires de familles intentées par des femmes divorcées ou délaissées •En général, aux actes, pièces et procédures pour lesquels la gratuité est accordée par des dispositions spéciales.

**008-1. Quelle est, en quelques mots, la méthode de calcul de cette taxe :**

- Sur une demande introductive d'instance d'un montant déterminé, une taxe proportionnelle est appliquée au montant demandé avec un minimum de perception :

Si 1.000 MAD < Montant demandé =< 5000 MAD alors (4% x Montant) avec un minimum de perception de 50 MAD.

(Si 90 euro < Montant demandé =< 448 euro alors (4% x Montant) avec un minimum de perception de 4.5 euro)

Si 5000 MAD < Montant demandé =< 20.000 MAD alors (2,5% x Montant) avec un minimum de perception de 200 MAD.

(Si 448 euro < Montant demandé =< 1791 euro alors (2,5% x Montant) avec un minimum de perception de 18 euro.)

Si Montant demandé > 20.000 MAD alors (1% x Montant) + 300 MAD.

(Si Montant demandé > 1791 euro alors (1% x Montant) + 27 euro.)

Si la demande est d'un montant indéterminé, il est perçu 150 dirhams (13.43 euro) devant le tribunal de première instance.

D'autres taxes afférentes à des procédures particulières sont indiquées à la section première « Frais d'instance » du chapitre II « Tarif de la taxe judiciaire » du Dahir n° 1-84-54 du 27 avril 1984 relatif aux taxes et frais de justice dans le domaine civil, commercial et administratif.

**008-2. Montant de la taxe exigée pour engager une action en recouvrement d'une créance d'un montant de 3000€ :**

[ 57 ]

[ ] NA

[ ] NAP

Commentaires Créance de 3.000 € soit 33497,4 MAD donc :

Montant des frais de justice : (33497,4 MAD x 1%) + 300 MAD = 634.974 MAD soit 56.87 €

**009. Montant annuel des taxes perçues par l'Etat (en €) :**

[ 87 092 400 ]

[ ] NA

[ ] NAP

Commentaires Il s'agit du montant total des taxes judiciaires perçues par les tribunaux en 2022. Le Ministère de la Justice bénéficie seulement d'une part de 56% de ces taxes pour alimenter son budget. La hausse de 50% en 2022 s'explique principalement par le retour à la situation normale après la crise sanitaire qui a eu lieu en 2020 et qui a impacté sensiblement les recettes.

**012. Budget public annuel approuvé alloué à l'aide judiciaire, en €.**

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
<b>TOTAL - Budget public annuel approuvé alloué à l'aide judiciaire (12.1 + 12.2)</b>	2 238 980 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>12.1 pour les affaires portées devant les tribunaux (taxes et/ou représentation légale)</b>	2 238 980 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>12.2 pour les affaires non portées devant les tribunaux (conseil juridique, ADR et autres services juridiques)</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

Commentaires

**012-1. Budget public annuel exécuté alloué à l'aide judiciaire, en €.**

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
<b>TOTAL - Budget public annuel exécuté alloué à l'aide judiciaire (12-1.1 + 12-1.2)</b>	2 238 845 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>12-1.1 pour les affaires portées devant les tribunaux (taxes et/ou représentation légale)</b>	2 238 845 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>12-1.2 pour les affaires non portées devant les tribunaux (conseil juridique, ADR et autres services juridiques )</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

Si le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : Le taux d'exécution du budget public annuel alloué à l'aide judiciaire est 99,99%, un écart non significatif de 1.500,00 MAD (134 euro) est constaté.

=

### 012-3. Les budgets de l'aide judiciaire indiqués dans les Q12 et Q12-1 incluent-ils :

	Montant calculé/estimé inclus
La couverture des taxes / frais de justice	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP (l'aide judiciaire n'inclut pas la couverture des taxes/frais de justice)
L'exonération des taxes / frais de justice	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP (l'aide judiciaire n'inclut pas l'exonération des taxes/frais de justice)

Commentaires Le budget indiqué correspond uniquement aux honoraires d'avocats octroyés aux bénéficiaires de l'assistance judiciaire.

### 013. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué au ministère public, en €.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Total du budget public annuel alloué au ministère public, en € (dont 13.1)	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
13.1 Budget public annuel alloué à la formation du ministère public	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Veillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. De plus, si le budget public annuel alloué au fonctionnement du ministère public qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

### A2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Direction Budget du ministère de la justice.

### 1.1.3. Données budgétaires relatives à l'ensemble du système de justice

015-1. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué à l'ensemble du système de justice, en € (ce budget global inclut le budget du système judiciaire – voir 15-2 ainsi que d'autres éléments du système de justice – voir 15-3) :

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Budget public annuel alloué à l'ensemble du système de justice, en €	585 721 926 <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	555 187 675 <input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus et préciser notamment si une part

importante du budget provient d'une organisation internationale. De plus, si le budget public annuel alloué à l'ensemble du système de justice qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : Le budget alloué au Ministère de la Justice provient du Budget Général de l'Etat et du Compte d'Affectation Spécial (CAS) : Fonds Spécial pour le Soutien des Juridictions.

La différence entre le budget approuvé et celui exécuté est enregistrée au niveau du CAS. Celui-ci est un compte spécial de trésor, où le solde est reporté d'année en année. Par conséquent, les crédits budgétaires sont utilisés selon les besoins du ministère.

### 015-2. Eléments du budget du système judiciaire (Q6, Q7, Q12, Q13)

	Inclus
<b>Tribunaux</b>	( X ) Oui ( ) No [ ] NAP
<b>Aide judiciaire</b>	( X ) Oui ( ) No [ ] NAP
<b>Ministère public</b>	( X ) Oui ( ) No [ ] NAP

Commentaires

### 015-3. Autres éléments budgétaires

	Inclus
<b>Système pénitentiaire</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
<b>Service de probation</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
<b>Conseil supérieur de la magistrature</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
<b>Conseil supérieur des procureurs</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
<b>Cour constitutionnelle</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
<b>Service de gestion du système judiciaire</b>	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP
<b>Service de la représentation légale de l'Etat</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
<b>Service de l'exécution</b>	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP

Notariat	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
Service d'expertise légale	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
Protection judiciaire de la jeunesse	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
Fonctionnement du ministère de la Justice	( X ) Oui ( ) Non [ ] NAP
Services des demandeurs d'asile et réfugiés	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
Service d'immigration	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
Certains services de police (ex : transfert, enquête, sécurité des détenus)	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
Autres	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP

Si « Autres », veuillez préciser :

### A3. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Direction Budget du ministère de la justice.

## 2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

### 2.1. Aide judiciaire

#### 2.1.1 Champ d'application de l'aide judiciaire

016. L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	( X ) Oui ( ) Non [ ] NA [ ] NAP	( X ) Oui ( ) Non [ ] NA [ ] NAP



<b>Conseil juridique, ADR et autres services juridiques</b>	( ) Oui	( ) Oui
	( ) Non	( ) Non
	[ ] NA	[ ] NA
	[ X ] NAP	[ X ] NAP

## 016-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du système d'aide judiciaire dans votre pays :

- L'aide juridictionnelle ou l'assistance judiciaire est une aide financière ou juridique que l'État Marocain accorde aux justiciables dont les revenus sont insuffisants pour accéder à la justice. Ce système fut institué par Décret royal portant loi n° 514-65 (17 rejeb 1386) sur l'assistance judiciaire (B.O. 16 novembre 1966). Ce décret a connu plusieurs modifications au fil des années. Le système de l'assistance judiciaire permet de garantir l'assistance devant toutes les juridictions du Royaume, en tout état de cause, aux personnes, aux établissements publics ou d'utilité publique, aux associations privées poursuivant une œuvre d'assistance et dotées de la personnalité civile, de nationalité marocaine, que l'insuffisance de leurs ressources met dans l'impossibilité d'exercer ou de défendre leurs droits en justice.

L'assistance judiciaire est applicable à tout litige, aux constitutions de parties civiles devant les juridictions d'instruction et de jugement et, en dehors de tout litige, aux actes de juridiction gracieuse et aux actes conservatoires

La décision accordant l'assistance judiciaire n'a d'effet qu'en ce qui concerne les actes et opérations accomplis postérieurement à la date à laquelle elle a été prononcée, et s'étend de plein droit aux actes et procédures d'exécution à opérer à la suite des décisions judiciaires en vue desquelles elle a été accordée. Elle peut, lorsque le poursuivant se trouve sans ressources suffisantes, être accordée pour tous actes et procédures d'exécution à intervenir en vertu de décisions obtenues sans son bénéfice.

L'admission à l'assistance judiciaire est prononcée :

I : Pour les litiges à porter devant la Cour suprême, par un bureau établi près cette cour et composé :

- 1° Du procureur général près ladite cour ou de son délégué ;
- 2° De trois hauts magistrats en activité ou à la retraite désignés par le ministre de la justice ;
- 3° D'un représentant du ministre des finances.

II : Pour les instances à porter devant la cour d'appel, par un bureau établi près cette cour et composé :

- 1° Du procureur général près ladite cour ou d'un magistrat de son parquet général ;
- 2° D'un délégué du ministre des finances ;
- 3° D'un avocat désigné par la cour d'appel.

III : Pour les instances à porter devant les autres juridictions par un bureau établi près le tribunal régional de la circonscription, composé :

- 1° Du procureur du roi près le tribunal régional ou de son substitut ;
- 2° D'un délégué du ministre des finances ;
- 3° D'un avocat ou, à défaut, d'un défenseur agréé ou d'un oukil désigné par le tribunal régional.

Les demandes d'assistance judiciaire sont adressées au procureur du roi près le tribunal régional qui doit être saisi du litige ou dans la circonscription duquel se trouve la juridiction à saisir.

Après enregistrement de la demande, ce magistrat fait toute diligence pour procéder à son instruction et recueillir tous renseignements utiles tant sur l'indigence du demandeur que sur le fond de l'affaire. Ces diligences accomplies, il soumet la demande au bureau.

Les demandes formées en vue d'un appel de la compétence de la Cour d'appel peuvent être adressées soit au procureur général près ladite cour, soit au procureur du roi près le tribunal régional qui a statué en première instance ou dans le ressort duquel se trouve la juridiction dont la décision est attaquée.

Les demandes présentées en vue de former un pourvoi en cassation peuvent être adressées soit au procureur général près la Cour suprême, soit au procureur du roi près le tribunal régional dans la circonscription duquel siège la juridiction dont la décision donne lieu à un pourvoi, Dans ce dernier cas, le procureur du roi donne immédiatement avis du dépôt de la demande au procureur général près la Cour suprême, puis la lui transmet après instruction

**018. Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice (par exemple : honoraires d'un agent d'exécution) ?**

Oui

Non

NAP

Si oui, veuillez préciser : L'article 2 du Décret royal portant loi n° 514-65 précité précise que L'assistance judiciaire s'étend de plein droit aux actes et procédures d'exécution à opérer à la suite des décisions judiciaires en vue desquelles elle a été accordée. Elle peut, lorsque le poursuivant se trouve sans ressources suffisantes, être accordée pour tous actes et procédures d'exécution à intervenir en vertu de décisions obtenues sans son bénéfice.

**019. L'aide judiciaire peut-elle être allouée pour d'autres frais (différents de ceux indiqués aux questions 16 à 18, par exemple honoraires d'un conseiller technique ou expert, honoraires d'autres professionnels de la justice (notaires), frais de voyage, etc.) ?**

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Allocation de l'aide judiciaire pour d'autres frais	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : L'assisté est dispensé :

-De toute consignation pour frais et de tout paiement de taxes.

-Des frais de transport des juges, greffiers et tous agents du secrétariat, d'experts ou d'interprètes, des honoraires d'expertise ou de traduction,

-Des taxes des témoins dont l'audition aura été autorisée par le magistrat compétent, -Sont avancés par le Trésor conformément au tarif des frais de justice et par les voies usitées pour le paiement des frais de justice pénale.

-L'assisté peut également bénéficier d'un défenseur d'office.

**2.1.2 Informations relatives à l'aide judiciaire**



**020. Veuillez indiquer le nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire :**

	Total	Affaires portées devant les tribunaux	Affaires non portées devant les tribunaux
<b>TOTAL</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>En matière pénale</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>En matière autre que pénale</b>	9 969 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	9 969 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Veuillez préciser le cas échéant :

**020-0. Veuillez indiquer le nombre de bénéficiaires de l'aide judiciaire :**

Total	Affaires portées devant les tribunaux	Affaires non portées devant les tribunaux

<b>TOTAL</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>En matière pénale</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>En matière autre que pénale</b>	9 969 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Veuillez préciser le cas échéant :

**020-0-1. Avez-vous des données statistiques ventilées par genre concernant les bénéficiaires de l'aide judiciaire ?**

Oui

Non

Commentaires Les bénéficiaires de l'aide judiciaire en matière autre que pénale sont de 9969 (Hommes:6634,Femmes:3335)

**020-0-2. Si oui, veuillez fournir des précisions sur la répartition par genre des bénéficiaires de l'aide judiciaire :**

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de bénéficiaires de l'aide judiciaire	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Comments

**020-0-3. Est-il possible de distinguer le nombre de bénéficiaires de l'aide judiciaire par types d'affaires ?**

Oui

Non

Commentaire : Si oui, veuillez préciser pour quels types d'affaires :

**020-0-4. Existe-t-il des cas d'attribution automatique de l'aide judiciaire en fonction du type d'affaires ?**

Oui

Non

Commentaire : Si oui, veuillez préciser :

**020-0-5. Parmi les bénéficiaires de l'aide judiciaire, combien sont des victimes alléguées de violence domestique ?**

Total	Hommes	Femmes

Nombre de bénéficiaires de l'aide judiciaire qui sont des victimes alléguées de violence domestique	<input checked="" type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> NA
	<input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

**020-1. Veuillez indiquer les délais de la procédure pour l'octroi de l'aide judiciaire, c'est à dire la durée allant de la demande initiale d'aide judiciaire à la décision finale concernant cette demande.**

	Durée en jours
Durée maximale prescrite dans la loi/règlementation	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
Durée moyenne réelle	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaire - Veuillez préciser si le délai prévu est fixé dans une loi ou une autre réglementation. En outre, veuillez préciser si des délais différents sont prévus pour les affaires pénales et les affaires autres que pénales : Aucun texte ne prévoit une durée minimale ou maximale pour le traitement des demandes d'aide judiciaire, et nous ne disposons d'aucun outil pertinent ou d'étude fiable à même de pouvoir donner une moyenne pour la durée des traitements de ces demandes.

=

**021. En matière pénale, les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peuvent-elles bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat?**

	Assistance gratuite d'un avocat
Personnes mises en cause	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Victimes	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Toutes les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peut bénéficier de l'assistance d'un avocat gratuitement.

**022. En matière pénale, ont-elles le libre choix de l'avocat dans le cadre de l'aide judiciaire?**

	libre choix de l'avocat
Personnes mises en cause	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
Victimes	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

**023-0. Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et/ou des biens (patrimoine) du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire complète ou partielle ?**

Oui

Non

Commentaires - Veuillez préciser si d'autres critères sont pris en compte pour l'octroi de l'aide judiciaire et veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus : L'Article 7 du Décret royal portant loi n° 514-65 prévoit que Le demandeur doit fournir un certificat par le pacha ou par le caïd attestant l'état d'indigence de l'intéressé et énumérant ses moyens d'existence.

**023. Si oui veuillez indiquer ci-dessous:**

	Montant du revenu annuel (pour une personne), (en €)	Valeur des biens (patrimoine) (pour une personne), (en €)
Aide judiciaire complète accordée au demandeur en matière pénale	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Aide judiciaire complète accordée au demandeur en matière autre que pénale	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Aide judiciaire partielle accordée au demandeur en matière pénale	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Aide judiciaire partielle accordée au demandeur en matière autre que pénale	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

**024. Est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice ou lorsque l'action n'a aucune chance d'aboutir) ?**

Oui

Non

Commentaire - Si oui, veuillez préciser les critères concrets pour refuser l'aide judiciaire :

**025. La décision d'accorder ou de refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :**

le(s) juge(s) en charge de l'affaire principale

un autre juge ou fonctionnaire

une instance extérieure au tribunal

plusieurs autorités (tribunal et organe externe)

Commentaires

**027. Les décisions judiciaires peuvent-elles préciser la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront distribués :**

	La décision judiciaire précise le partage des frais de justice
en matière pénale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
en matière autre que pénale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Commentaire - Si vous répondez par la négative, veuillez spécifier comment les frais de justice sont distribués :

## B1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Dispositions du Décret royal portant loi n° 514-65 (17 rejeb 1386) sur l'assistance judiciaire (B.O. 16 novembre 1966)  
Direction des affaires pénales et grâce  
Direction des affaires civiles

### 2.2. Usagers des tribunaux et victimes

#### 2.2.1 Droits des usagers et victimes

028. Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: ministère de la Justice, Conseil supérieur de la magistrature, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement :

	Oui, adresse(s) internet :	Non
Aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.)	( X ) www.cspj.ma;www.ism.ma;ada la.justice.gov.ma	( )
A la jurisprudence des juridictions supérieures	( X ) www.cspj.ma;www.ism.ma;http s://portailjuge ments.justice.gov.ma	( )
A des informations sur le système judiciaire (organisation des tribunaux, procédures judiciaires, etc.)	( X ) www.ism.ma;http://www.justic e.gov.ma; https://www.mahakim.ma/	( )
A d'autres documents (par exemple formulaires, formulaires téléchargeables, formulaires à remplir en ligne etc.)	( X ) www.justice.gov.ma;www.ism. ma;drh.justice.gov.m a; https://www.mahakim.ma	( )

Commentaire - Veuillez préciser quels documents et informations sont inclus dans « A d'autres documents » : Annonces des concours, formulaires de candidature en ligne et pour l'ism, accès à quelques textes de jurisprudence.

029. Votre système prévoit-il une obligation d'informer les parties concernant les délais prévisibles de leurs procédures judiciaires ?

( ) Oui, toujours

( ) Non

( X ) Oui, seulement dans quelques situations particulières

Commentaire - Si « Oui, seulement dans quelques situations particulières », veuillez préciser : Plusieurs dispositions dans le code de la famille précisent des délais particuliers pour la procédure : ART15: Les marocains, ayant contracté mariage conformément à la législation locale du pays de résidence, doivent déposer une copie de l'acte de mariage, dans un délai de trois mois courant à compter de la date de sa conclusion, aux services consulaires marocains du lieu d'établissement de l'acte. En l'absence de services consulaires, copie de l'acte de mariage est adressée dans le même délai au ministère chargé des affaires étrangères. Ce ministère procède à la transmission de ladite copie

à l'officier d'état civil et à la section de la justice de la famille du lieu de naissance de chacun des conjoints. Si les conjoints ou l'un d'eux ne sont pas nés au Maroc, la copie est adressée à la section de la justice de la famille de Rabat et au procureur du Roi près le tribunal de première instance de Rabat. Article 45: Lorsqu'il est établi, au cours des débats, l'impossibilité de la poursuite de la relation conjugale et que l'épouse dont le mari envisage de lui adjoindre une épouse persiste à demander le divorce, le tribunal fixe un montant correspondant à tous les droits de l'épouse et de leurs enfants que l'époux a l'obligation d'entretenir. - 24 - L'époux doit consigner la somme fixée dans un délai n'excédant pas sept jours. Dès la consignation de la somme, le tribunal prononce un jugement de divorce. Ce jugement n'est susceptible d'aucun recours, dans sa partie mettant fin à la relation conjugale. La non-consignation de la somme précitée, dans le délai imparti, est considérée comme une renonciation de l'époux à sa demande de prendre une autre épouse. Lorsque l'époux persiste à demander l'autorisation de prendre une autre épouse et que la première ne donne pas son accord, sans pour autant demander le divorce, le tribunal applique, d'office, la procédure de discorde (Chiqaq) prévue aux Articles 94 à 97 ci-dessous. Article 63: Le conjoint qui a fait l'objet de contrainte ou de dol qui l'a amené à accepter le mariage, ou de faits expressément stipulés comme condition - 30 - dans l'acte de mariage, peut demander la résiliation du mariage avant ou après sa consommation dans un délai maximum de deux mois. Ce délai court à compter du jour de la levée de la contrainte ou de la date de la connaissance du dol. Le conjoint lésé peut réclamer, en outre, un dédommagement. Article 68: Le libellé de l'acte de mariage est transcrit sur le registre tenu à cet effet, à la section de la justice de la famille. Un extrait<sup>8</sup> en est adressé à l'officier d'état civil du lieu de naissance des époux, accompagné d'un certificat de remise et ce, dans un délai de 15 jours courant à compter de la date d'homologation de l'acte de mariage par le juge. Toutefois, si l'un des deux époux ou les deux à la fois ne sont pas nés au Maroc, l'extrait est transmis au procureur du Roi près le tribunal de première instance de Rabat. L'officier d'état civil est tenu de porter toutes les mentions de l'extrait, en marge de l'acte de naissance de chacun des époux. La forme, le contenu du registre prévu au premier alinéa ci-dessus ainsi que les mentions précitées, sont fixés par arrêté du ministre de la justice . 9 Article 102: L'épouse peut demander le divorce judiciaire pour manquement de l'époux à l'obligation de la pension, alimentaire exigible et due, dans les cas et suivant les dispositions ci-après: 1) si l'époux dispose de biens permettant d'en prélever la pension alimentaire, le A des informations sur le système judiciaire (organisation des tribunaux, procédures judiciaires, etc.) ( X ) [www.ism.ma](http://www.ism.ma); <http://www.justice.gov.ma>; <https://www.mahakim.ma/> ( ) A d'autres documents (par exemple formulaires, formulaires téléchargeables, formulaires à remplir en ligne etc.) ( X ) [www.ism.ma](http://www.ism.ma); [drh.justice.gov.m a](http://drh.justice.gov.ma); <https://www.mahakim.ma> ( ) Page 16 sur 124 tribunal décide du moyen d'exécution de ce prélèvement et ne donne pas suite à la demande de divorce judiciaire; 2) en cas d'indigence dûment établie de l'époux, le tribunal lui impartit, en fonction des circonstances, un délai ne dépassant pas trente jours pour assurer l'entretien de son épouse ; à défaut et sauf cas de circonstance impérieuse ou exceptionnelle, le divorce judiciaire est prononcé; 3) le tribunal prononce le divorce, immédiatement, si l'époux refuse d'assumer l'entretien de son épouse sans prouver son incapacité à cet egard Article 112: Lorsque l'époux fait serment de continence à l'égard de son épouse ou qu'il la délaisse, celle-ci peut en saisir le tribunal qui impartit à l'époux un délai de quatre mois. Passé ce délai et si l'époux ne revient pas à résipiscence, le divorce est prononcé par le tribunal.

### 030. Existe-t-il un système d'information public et gratuit pour informer et faciliter l'accès à la justice ?

	Système d'information
<b>Général pour les citoyens</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Information en ligne <input checked="" type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Discussion interactive <input checked="" type="checkbox"/> En personne (accès physique sur place) <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Non
<b>Spécifique pour les victimes d'infractions</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Information en ligne <input checked="" type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Discussion interactive <input checked="" type="checkbox"/> En personne (accès physique sur place) <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Non

<b>Spécifique pour les mineurs (adapté aux enfants)</b>	<input type="checkbox"/> Information en ligne
	<input type="checkbox"/> Téléphone
	<input type="checkbox"/> Discussion interactive
	<input type="checkbox"/> En personne (accès physique sur place)
	<input type="checkbox"/> Autre
	<input checked="" type="checkbox"/> Non

Commentaire - Veuillez fournir plus d'informations concernant ces systèmes et veuillez préciser comment cette assistance est fournie : Le système d'information public se manifeste sur plusieurs niveaux, en premier lieu, le ministère de la justice dispose d'une plateforme riche en informations pratiques assurant à tout intéressé un accès simple et directe à la justice et ce via le site internet « www.justice.gov.ma ». Ce site web permet de garantir l'accès à la justice 24/24 et 7/7 via un grand nombre de service. D'abord le justiciable dispose de la faculté de consulter son dossier sans avoir à se déplacer au siège du tribunal, ce système lui donne également la possibilité de faire un suivi en temps réel de son dossier et de prendre connaissance de la décision précise par le ou les juges, et s'il y a lieu, la date et l'heure de la prochaine audience. La plateforme contient également une sélection des textes juridiques en vigueur classés en rubrique pour faciliter la recherche et régulièrement mis à jour. Tout citoyen peut également accéder librement et directement au tribunaux pour obtenir des informations, et a cette fin le ministère de la justice à aménager les halls d'entrée des tribunaux en « front office » permettant de faciliter l'orientation du justiciable.

### 031. Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables aux catégories de personnes vulnérables suivantes, au cours des procédures judiciaires ?

	<b>Dispositif d'information</b>	<b>Modalités particulières pour les auditions</b>	<b>Autres modalités particulières</b>
<b>Victimes de violence sexuelle / viol</b>	( X ) Oui ( ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( X ) Oui ( ) Non
<b>Victimes du terrorisme</b>	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Mineurs (témoins ou victimes)</b>	( X ) Oui ( ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( X ) Oui ( ) Non
<b>Victimes de violence domestique</b>	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( X ) Oui ( ) Non
<b>Minorités ethniques</b>	( ) Oui ( X ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Personnes en situation de handicap</b>	( ) Oui ( X ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Délinquants mineurs</b>	( ) Oui ( X ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Autres (par exemple, les victimes de la traite des êtres humains, mariage forcé, mutilation sexuelle)</b>	( X ) Oui ( ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( X ) Oui ( ) Non

Commentaire - Si « Autres personnes vulnérables » et/ou « Autres modalités particulières », veuillez préciser : En ce qui concerne les femmes victimes de violences sexuelles, une nouvelle loi fut promulguée en date du 22 février 2018. Il s'agit du Dahir n° 1-18-19 du 5 JOURNADA II 1439 portant promulgation de la loi n° 103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes.

En effet, Ce dahir contient plusieurs dispositions visant à assurer des modalités de protection supplémentaire pour les victimes de violence sexuelle que le juge peut éventuellement ordonner en faveur de la victime. Il s'agit notamment de :

Peines accessoires prononcées en cas de condamnation pour harcèlement, agression, exploitation sexuelle, maltraitance ou violences commises contre des femmes ou des mineurs, quelle que soit la nature de l'acte ou son auteur. Ces peines peuvent prendre plusieurs formes : 1. interdiction au condamné de contacter la victime ou de s'approcher du lieu où elle se trouve ou de communiquer avec elle par



tous moyens définitivement ou pour une durée déterminée,

2. La soumission du condamné à un traitement psychologique approprié.

Les mêmes modalités s'appliquent pour les mineurs et les victimes de violences domestiques ou conjugales.

Outre les mesures précédentes, le code de procédure pénal prévoit désormais un certain nombre de mesures de protection ou de prise en charge prises immédiatement dans les affaires de violences commises contre des femmes tels que : - ramener l'enfant soumis à la garde avec la personne assurant sa garde au logement qui lui est désigné par la juridiction ; •Avertir, dans le cas de menaces de recourir à la violence, la personne proférant lesdites menaces de ne pas passer à l'acte, avec l'engagement de ne pas commettre d'agression ; •Avertir l'agresseur qu'il lui est interdit de disposer des biens communs des époux ; •Placer la victime dans des centres d'hospitalisation aux fins de traitement ; •Ordonner de placer la femme battue qui a besoin et qui le désire dans les établissements d'accueil ou des établissements de protection sociale.

De manière plus globale, en matière de protection des victimes, la loi exige l'information de toute victime de son droit de se constituer partie civile devant le juge d'instruction ou la juridiction de jugement, ainsi que de tous les droits dont elle jouit en vertu de la loi. Cette information doit être indiquée dans le procès-verbal établi par la police judiciaire ou par le ministère public, dans le cas où la victime comparait devant ce dernier.

De surcroît, Le procureur du Roi, le procureur général du Roi ou le juge d'instruction, chacun en ce qui le concerne, procède à la prise de toutes sortes de mesures de protection susceptibles de garantir la protection de la victime ainsi que celle des membres de sa famille, de ses proches ou de ses biens, contre tout dommage auquel elle pourrait s'exposer en raison de la plainte qu'elle a déposée. A cet effet, il peut être mis à la disposition de la victime :

Un numéro de téléphone spécial de la police judiciaire ou des services de sûreté qu'il peut composer à tout moment pour demander protection ;

Une protection corporelle pour elle, pour les membres de sa famille ou ses proches assurés par la force publique ;

Un changement des lieux de résidence et la non divulgation des informations relatives à son identité.

La victime peut être présentée à l'examen d'un médecin spécialiste et bénéficier de l'assistance sociale nécessaire.

Si les mesures de protection précitées s'avèrent insuffisantes, toute autre mesure peut, par décision motivée, être prise si elle est considérée d'une garantie effective au profit de la personne pour laquelle la protection est exigible.

### **031-0. Si des modalités particulières existent au regard des mineurs, quels sont les dispositifs, instruments, installations, pratiques visant à les protéger lorsqu'ils participent à une procédure judiciaire ?**

Préparation spéciale et adaptée aux mineurs pour la participation au procès/ poursuite judiciaire (expliquer la procédure d'une manière adaptée aux mineurs)

Salle spéciale dans le tribunal conçue pour les audiences adaptées aux mineurs

Personne/équipe spéciale de professionnels qualifiés (par exemple psychologues) pour accompagner le mineur tout au long de la procédure

Des moyens spécifiques pour communiquer et expliquer la signification des décisions de justice

Structures interinstitutionnelles/multidisciplinaires telles que les "Maisons d'enfants"

Autre, veuillez préciser .....

NAP

Commentaire

### **031-1. Quels sont les principaux critères pour qu'une personne âgée de moins de 18 ans puisse agir en justice ou être témoin ?**

Procédure civile	Procédure pénale
------------------	------------------

<b>Capacité d'engager une procédure et de prendre d'autres mesures procédurales en son nom propre</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Seuil d'âge[Comment] <input type="checkbox"/> Capacité de discernement <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Seuil d'âge[Comment] <input type="checkbox"/> Capacité de discernement <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> NAP
<b>Être témoin</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Seuil d'âge[Comment] <input type="checkbox"/> Capacité de discernement <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Seuil d'âge[Comment] <input checked="" type="checkbox"/> Capacité de discernement <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> NAP

Commentaire - Si vous avez sélectionné « Autre », veuillez apporter des précisions.

### 031-2. Si une personne âgée de moins de 18 ans ne peut pas agir en justice en son nom propre, qui peut la représenter au cours de la procédure judiciaire ?

	Procédure civile	Procédure pénale
<b>Parent/ tuteur légal</b>	<input type="checkbox"/> Oui, toujours <input checked="" type="checkbox"/> Oui, sauf dans certaines situations spécifiques <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, toujours <input checked="" type="checkbox"/> Oui, sauf dans certaines situations spécifiques <input type="checkbox"/> Non
<b>Autre représentant (à la place des parents/ tuteur légal)</b>	<input type="checkbox"/> Services d'aide sociale ou autre institution publique <input checked="" type="checkbox"/> Professionnel du droit <input type="checkbox"/> Associations pour la protection des mineurs <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Services d'aide sociale ou autre institution publique <input checked="" type="checkbox"/> Professionnel du droit <input type="checkbox"/> Associations pour la protection des mineurs <input type="checkbox"/> Autre

Commentaire Les mineurs peuvent être représentés en cours d'une procédure judiciaire par leurs parents ou tuteurs, ou d'un avocat. Notamment, dans toutes les affaires dans lesquelles un mineur est mis en cause, ce dernier doit être représenté par un avocat, et à Défaut du choix d'un défenseur par le mineur ou son représentant légal, le juge désigne d'office, ou fait désigner par le bâtonnier un défenseur.

### 031-3. Quels sont les différents critères de responsabilité pénale des mineurs (plusieurs réponses possibles) ?

- Seuil(s) d'âge
- Capacité de discernement
- Autres critères

Commentaire

#### 031-3-1. Quel est le seuil d'âge pour la responsabilité pénale des mineurs ?

**Responsabilité pénale entraînant une peine non privative de liberté (par ex. mesures éducatives)**

- [ 12 ]
- NA
- NAP

**Responsabilité pénale entraînant une peine privative de liberté**

- [ 18 ]
- NA

Commentaire - Veuillez décrire brièvement la particularité de votre système. Pourriez-vous préciser si la possibilité d'atténuation s'applique aux peines prononcées et comment : Le mineur de moins de douze ans est considéré comme irresponsable pénalement par défaut de discernement. Le mineur ne peut en aucun cas être condamné à une peine privative de liberté, le tribunal l'admoneste et le remet à ses parents ou à la personne ou l'organisme qui en est la charge.

=

### 032. Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

- Oui, mais seulement si l'auteur est inconnu
- Oui, mais seulement si l'indemnisation ne peut pas être obtenue de la part de l'auteur
- Oui, dans les deux situations
- Non

Commentaire

#### 032-0. Si oui, pour quels types d'infractions l'indemnisation est-elle allouée ?

- Pour tous les types d'infractions
- Pour certains types d'infractions

Commentaire - Veuillez préciser : En droit marocain, le système de réparation diffère selon la nature de l'infraction, ou la personne de l'auteur :

Le cadre général de l'indemnisation est fixé par l'article 7 du code de procédure pénale qui attribue à toute personne lésée par une infraction le droit d'en demander réparation de la part de l'auteur de cette infraction. L'Etat ou tout organisme public peuvent aussi dans certains cas assurer l'indemnisation des victimes dans des cas particuliers :

Dans le cas où l'auteur de l'infraction est non assuré, inconnu ou insolvable, un régime de garantie dit « Fonds de garantie des accidents de la circulation » est mis en place pour assurer le dédommagement des victimes comme c'est le cas pour les victimes d'accident de circulation issues d'infractions routières. En ce qui concerne les victimes d'actes de torture, la législation marocaine leur accorde le droit de demander réparation à l'État, dans la mesure où ce dernier est responsable des erreurs commises par ses agents

La loi marocaine offre diverses garanties d'indemnisation équitable et proportionnelle à la gravité du préjudice subi, y compris la réhabilitation la plus complète possible de la victime en cas de séquelles psychologiques ou physiques conformément à l'article 14 de la Convention contre la torture ratifiée par le royaume.

En ce qui concerne les victimes d'actes terroristes, elles bénéficient d'un régime spécial d'indemnisation sur la base d'une procédure administrative. Une commission Ad-hoc étudie les demandes d'indemnisation, et propose aux victimes des indemnités proportionnelles aux dommages occasionnés chez elles.

#### 032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure d'indemnisation ?

- Oui
- Non

Commentaires

#### 032-0. Si oui, pour quels types d'infractions l'indemnisation est-elle allouée ?

- Pour tous les types d'infractions
- Pour certains types d'infractions

Commentaire - Veuillez préciser : En droit marocain, le système de réparation diffère selon la nature de l'infraction, ou la personne de l'auteur :

Le cadre général de l'indemnisation est fixé par l'article 7 du code de procédure pénale qui attribue à toute personne lésée par une infraction le droit d'en demander réparation de la part de l'auteur de cette infraction. L'Etat ou tout organisme public peuvent aussi dans certains cas assurer l'indemnisation des victimes dans des cas particuliers :

Dans le cas où l'auteur de l'infraction est non assuré, inconnu ou insolvable, un régime de garantie dit « Fonds de garantie des accidents de la circulation » est mis en place pour assurer le dédommagement des victimes comme c'est le cas pour les victimes d'accident de circulation issues d'infractions routières. En ce qui concerne les victimes d'actes de torture, la législation marocaine leur accorde le droit de demander réparation à l'État, dans la mesure où ce dernier est responsable des erreurs commises par ses agents

La loi marocaine offre diverses garanties d'indemnisation équitable et proportionnelle à la gravité du préjudice subi, y compris la réhabilitation la plus complète possible de la victime en cas de séquelles psychologiques ou physiques conformément à l'article 14 de la Convention contre la torture ratifiée par le royaume.

En ce qui concerne les victimes d'actes terroristes, elles bénéficient d'un régime spécial d'indemnisation sur la base d'une procédure administrative. Une commission Ad-hoc étudie les demandes d'indemnisation, et propose aux victimes des indemnités proportionnelles aux dommages occasionnés chez elles.

### **032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure d'indemnisation ?**

Oui

Non

Commentaires

### **032-0. Si oui, pour quels types d'infractions l'indemnisation est-elle allouée ?**

Pour tous les types d'infractions

Pour certains types d'infractions

[ ] NAP

Commentaire - Veuillez préciser : En droit marocain, le système de réparation diffère selon la nature de l'infraction, ou la personne de l'auteur :

Le cadre général de l'indemnisation est fixé par l'article 7 du code de procédure pénale qui attribue à toute personne lésée par une infraction le droit d'en demander réparation de la part de l'auteur de cette infraction. L'Etat ou tout organisme public peuvent aussi dans certains cas assurer l'indemnisation des victimes dans des cas particuliers :

Dans le cas où l'auteur de l'infraction est non assuré, inconnu ou insolvable, un régime de garantie dit « Fonds de garantie des accidents de la circulation » est mis en place pour assurer le dédommagement des victimes comme c'est le cas pour les victimes d'accident de circulation issues d'infractions routières. En ce qui concerne les victimes d'actes de torture, la législation marocaine leur accorde le droit de demander réparation à l'État, dans la mesure où ce dernier est responsable des erreurs commises par ses agents

La loi marocaine offre diverses garanties d'indemnisation équitable et proportionnelle à la gravité du préjudice subi, y compris la réhabilitation la plus complète possible de la victime en cas de séquelles psychologiques ou physiques conformément à l'article 14 de la Convention contre la torture ratifiée par le royaume.

En ce qui concerne les victimes d'actes terroristes, elles bénéficient d'un régime spécial d'indemnisation sur la base d'une procédure administrative. Une commission Ad-hoc étudie les demandes d'indemnisation, et propose aux victimes des indemnités proportionnelles aux dommages occasionnés chez elles.

### **032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure d'indemnisation ?**

Oui

Non

Commentaires

**034. Existe-t-il un suivi régulier (études officielles, rapports etc.) permettant l'évaluation du taux de recouvrement des dommages et intérêts octroyés aux victimes par les juridictions ?**

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez illustrer avec des données disponibles concernant le taux de recouvrement, le nom des études, la fréquence des études et l'organe responsable :

**035. Les procureurs ont-ils un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance) ?**

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Le procureur du Roi, le procureur général du Roi ou le juge d'instruction, chacun en ce qui le concerne, procède à la prise de toutes sortes de mesures de protection susceptibles de garantir la protection de la victime ainsi que celle des membres de sa famille, de ses proches ou de ses biens, contre tout dommage auquel elle pourrait s'exposer en raison de la plainte qu'elle a déposée. A cet effet, il peut être mis à la disposition de la victime :

Un numéro de téléphone spécial de la police judiciaire ou des services de sûreté qu'il peut composer à tout moment pour demander protection ;

Une protection corporelle pour elle, pour les membres de sa famille ou ses proches assurés par la force publique ;

Un changement des lieux de résidence et la non divulgation des informations relatives à son identité.

La victime peut être présentée à l'examen d'un médecin spécialiste et bénéficier de l'assistance sociale nécessaire.

Si les mesures de protection précitées s'avèrent insuffisantes, toute autre mesure peut, par décision motivée, être prise si elle est considérée d'une garantie effective au profit de la personne pour laquelle la protection est exigible.

**035-1. Les procureurs ont-ils un rôle spécifique au regard des mineurs victimes (protection et assistance) ?**

Oui

Non

Commentaire - Si oui, veuillez préciser : Voir commentaire de la question 031 relatif à la protection des mineurs.

=

**036. Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire ? Veuillez vérifier la cohérence de votre réponse avec celle de la question 105 qui traite de la possibilité pour un procureur de « classer une affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision d'un juge ».**

Oui

Non

NAP

Commentaire - Le cas échéant, veuillez préciser : La décision de classement sans suite prévue par l'article 40 du code de procédure pénale doit être notifiée au plaignant ou son défenseur dans un délai de 15 jours à compter de la date de prise de décision. Cette dernière n'aucune autorité ni vis-à-vis des parties ni vis-à-vis du procureur qui l'a prise. En effet ce dernier peut la revoir ou la réviser à tous moment à la demande du plaignant lui-même à l'occasion d'une demande en révision devant le procureur qui a rendu la décision, soit à l'occasion d'un recours gracieux devant le procureur général du Roi.

**037. Existe-t-il un système d'indemnisation dans les circonstances suivantes :**

	Nombre de demandes d'indemnisation	Nombre d'indemnisations accordées	Montant total des indemnisations accordées (in €)
<b>Total</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>Durée excessive de la procédure</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>Non-exécution des décisions de justice</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>Arrestation/ détention injustifiée</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>Condamnation injustifiée</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>Autre</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP

Commentaire - Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements concernant la procédure d'indemnisation et la méthode de calcul du montant de l'indemnisation (par exemple, le tarif journalier pour une arrestation ou une condamnation injustifiée) :

**037-1. Veuillez préciser quelles sont les autorités compétentes pour traiter les demandes et s'il existe un délai légal pour traiter celles-ci :**

	Autorités compétentes	Délai légal
<b>Tribunal concerné</b>	[ X ]	[ ]
<b>Autre tribunal</b>	[ X ]	[ ]
<b>Ministère de la Justice</b>	[ ]	[ ]
<b>Conseil supérieur de la magistrature</b>	[ X ]	[ ]
<b>Autres organisations extérieures (ex. médiateur)</b>	[ X ]	[ ]

Commentaire

**037-2. Existe-t-il des données statistiques ventilées par genre concernant le nombre de :**

	Existence de données statistiques ventilées par genre
<b>Personnes qui saisissent le tribunal pour une affaire autre que pénale</b>	( ) Oui - Si oui, veuillez préciser pour quelles catégories d'affaires :[Comment] ( ) Non [ X ] NA

<b>Victimes reconnues par le tribunal</b>	<input type="checkbox"/> Oui - si oui, veuillez préciser pour quels types d'infractions :[Comment] <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> NA
<b>Auteurs d'infractions pénales</b>	<input type="checkbox"/> Oui - si oui, veuillez préciser pour quels types d'infractions :[Comment] <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> NA

Commentaires

### 037-3. Existe-t-il des données statistiques concernant la relation entre l'auteur de l'infraction et la victime reconnue par le tribunal ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

## 2.2.2. Confiance et satisfaction des citoyens dans leur système de justice

### 038. Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes pour mesurer la confiance dans la justice et le degré de satisfaction par rapport au service rendu ?

	Au niveau national	Au niveau des tribunaux
<b>Enquêtes auprès des juges</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
<b>Enquêtes auprès du personnel des tribunaux</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
<b>Enquêtes auprès des procureurs</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
<b>Enquêtes auprès des avocats</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
<b>Enquêtes auprès d'autres professionnels</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
<b>Enquêtes auprès des parties</b>	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc

Enquêtes auprès d'autres usagers des tribunaux (par exemple jurés, témoins, experts, interprètes, représentants des agences gouvernementales, ONG)	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
Enquêtes auprès des victimes	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
Enquêtes auprès des mineurs	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
Enquêtes auprès du public	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc
Autre(s) enquête(s) non mentionnée(s)	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Autre type de fréquence <input type="checkbox"/> Ad hoc

NA

Commentaire - Veuillez indiquer les références et les liens vers les enquêtes de satisfaction citées :

### 3. Organisation des tribunaux

#### 3.1. Tribunaux

##### 3.1.1 Nombre de tribunaux

##### 042. Nombre de tribunaux - entités juridiques.

	Nombre de tribunaux
Nombre total des tribunaux - entités juridiques (1 + 2)	132 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1. Nombre total des tribunaux de droit commun - entités juridiques (1.1 + 1.2 + 1.3)	108 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance - entités juridiques	84 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1.2 Tribunaux de droit commun de deuxième instance - entités juridiques	23 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1.3 Tribunaux de droit commun de la plus haute instance - entités juridiques	1 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP



2. Nombre total des tribunaux spécialisés - entité juridiques	24 [ ] NA [ ] NAP
---	-------------------------

Commentaires

### 043. Nombre de tribunaux spécialisés - entités juridiques.

	Première instance	Instances supérieures
<b>Nombre total des tribunaux spécialisés - entités juridiques</b>	22 [ ] NA [ ] NAP	5 [ ] NA [ ] NAP
<b>Tribunaux commerciaux (à l'exclusion des tribunaux de faillites)</b>	10 [ ] NA [ ] NAP	3 [ ] NA [ ] NAP
<b>Tribunaux des faillites</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Tribunaux du travail</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Tribunaux des affaires familiales</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Tribunaux en matière de lutte contre le terrorisme, le crime organisé ou la corruption</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Tribunaux en matière de contentieux de l'Internet</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Tribunaux administratifs</b>	9 [ ] NA [ ] NAP	2 [ ] NA [ ] NAP
<b>Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Tribunaux militaires</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Tribunaux pour enfants</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Autres tribunaux spécialisés</b>	3 [ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

Commentaires - Si « Autres tribunaux spécialisés », veuillez donner des précisions : Dans la circonscription de Casablanca, le ministère de la justice à mis en place trois tribunaux « qualifiés » de première instance à savoir -le tribunal civil de première instance -le tribunal

pénal de première instance -le tribunal social de première instance C'est une expérience pilote pour la spécialisation des juridictions au Maroc.

#### 044. Nombre de tribunaux - implantations géographiques.

	Nombre de tribunaux (implantations géographiques)
Tribunaux de première instance - implantations géographiques (sont incluses ici les juridictions de droit commun de première instance et les juridictions spécialisées de première instance)	103 [ ] NA [ ] NAP
Tous les tribunaux - implantations géographiques (ce chiffre inclut les tribunaux de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance, tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les Cours suprêmes)	132 [ ] NA [ ] NAP

Commentaires

#### C. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Loi numéro 38-15 sur l'organisation judiciaire.

### 3.2. Personnel des tribunaux

#### 3.2.1 Juges et personnels non-juges

046. Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible au 31 décembre de l'année de référence). (Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées.)

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
1. Nombre de juges professionnels de première instance	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
2. Nombre de juges professionnels dans les cours d'appel (2ème instance)	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
3. Nombre de juges professionnels dans les Cours suprêmes	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :

=

**046-1-1. Votre système autorise-t-il le travail à temps partiel pour les juges professionnels avec une rémunération proportionnellement réduite ?**

- ( ) Oui  
( X ) Non

Commentaires

**046-1-2. Si oui, veuillez préciser dans quelle(s) situation(s) le travail à temps partiel peut être accordé (plusieurs réponses possibles).**

- [ ] Garde d'enfants  
[ ] Soins aux personnes âgées ou aux autres personnes dépendantes  
[ ] Formation  
[ ] Aux fins de retraite anticipée  
[ ] Aucune raison spécifique  
[ ] Autre raison, veuillez préciser .....

Commentaires

**046-1-3. Si oui, quel est le nombre de juges travaillant à temps partiel avec une rémunération réduite ?**

	Total	Hommes	Femmes
<b>Total (1 + 2 + 3)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>1. En première instance</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>2. En deuxième instance (cours d'appel)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>3. Au niveau des Cours suprêmes</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP

Commentaires

**046-1-4. Existe-t-il d'autres possibilités d'aménagement régulier du temps ou des conditions de travail (autres que le travail à temps partiel) avec ou sans réduction de la rémunération ?**

	Aménagement du temps ou des conditions de travail avec ou sans réduction de la rémunération
Réduction temporaire de la charge de travail	( ) Oui ( X ) Non
Réduction temporaire du temps de travail/congés extraordinaires	( ) Oui ( X ) Non

<b>Autres mesures</b>	( ) Oui (X) Non
-----------------------	--------------------

Commentaire : Si de telles possibilités d'aménagement régulier existent, veuillez préciser si elles impliquent ou non une réduction de rémunération

**046-1-5. Si oui, veuillez préciser dans quelle(s) situation(s) ces possibilités peuvent être mises en œuvre ?**

- Garde d'enfants
- Soins aux personnes âgées ou aux autres personnes dépendantes
- Formation
- Aux fins d'une retraite anticipée
- En tant que partie du processus d'intégration de nouveaux juges
- Aucune raison spécifique
- Autre raison, veuillez préciser : .....
- NAP

Commentaires

=

**046-2. Nombre de juges (ETP) par type d'affaires:**

	Total	Civiles et/ou commerciales	Pénales	Administratives	Autres
<b>Nombre total de juges</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Première instance</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Deuxième instance</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Cours suprêmes</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Si « Autres », veuillez expliquer quels types d'affaires :

=

**047. Nombre de présidents de tribunaux .**

	Total	Hommes	Femmes
<b>Nombre total de président(e)s de juridictions (1 + 2 + 3)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>1. Nombre de président(e)s de tribunaux de première instance</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

<b>2. Nombre de président(e)s de cours d'appel (2ème instance)</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>3. Nombre de président(s) de Cours suprêmes</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP

Commentaires

**048. Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tels (si possible, au 31 décembre de l'année de référence).**

	Donnée
<b>Donnée brute</b>	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Donnée en équivalent temps plein</b>	[ ] NA [ X ] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation de la réponse à cette question :

**048-1. Ces juges professionnels siégeant occasionnellement traitent-ils une partie importante des affaires ?**

( ) Oui Si oui, veuillez apporter des précisions quant aux types d'affaires et une estimation en pourcentage.

.....

( ) Non

[ X ] NAP

Commentaires

**049. Nombre de juges non professionnels, non rémunérés, percevant, le cas échéant, un simple défraiement (si possible, au 31 décembre de l'année de référence) (y compris les "lay judges" ou juges consulaires ; mais les arbitres ou les jurés sont exclus de cette donnée).**

	Donnée
<b>Donnée brute</b>	[ ] NA [ X ] NAP
<b>Donnée en équivalent temps plein</b>	[ ] NA [ X ] NAP

Commentaires

**049-1. Si de tels juges non professionnels existent en première instance dans votre pays, veuillez préciser pour quels types d'affaires :**

Oui	Non	Echevinage
-----	-----	------------

Affaires pénales (infractions graves)	( )	( )	( )
Affaires pénales (infractions mineures)	( )	( )	( )
Affaires familiales	( )	( )	( )
Affaires de droit du travail	( )	( )	( )
Affaires de droit social	( )	( )	( )
Affaires commerciales	( )	( )	( )
Affaires de faillite	( )	( )	( )
Autre affaires civiles	( )	( )	( )

NAP

Commentaire - Si « Autres affaires civiles », veuillez préciser :

**050. Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?**

( ) Oui

( X ) Non

Commentaires

**050-1. Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?**

Affaires pénales

Affaires autres que pénales

Commentaires

**051. Veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence ?**

[            ]

NA

NAP

Commentaires

=

**052. Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement occupés).**

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	8 990 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	4 373 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	4 617 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

<b>1. Rechtspfleger (ou organes équivalents) (voir la note explicative)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>2. Personnels non-juges chargés d'assister les juges à l'instar des greffiers (préparation des affaires, assistance à l'audience, aide à la préparation de la décision)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>3. Personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>4. Personnels techniques</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>5. Autres personnels non juges</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si « Autres personnels non-juges », veuillez préciser :

**052-1. Nombre de personnel non-juge par instance (si possible, au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement occupés).**

	Total	Hommes	Femmes
<b>Total de personnel non- juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3)</b>	8 990 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	4 373 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	4 617 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>1. Total de personnel non- juge auprès des tribunaux de première instance</b>	6 744 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	3 416 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	3 328 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>2.Total de personnel non- juge auprès des cours d'appel (2ème instance)</b>	2 014 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	892 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	1 122 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>3.Total de personnel non- juge auprès des cours suprêmes</b>	232 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	65 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	167 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

=

**053. S'il existe dans votre système judiciaire la fonction de Rechtspfleger (ou organes équivalents), veuillez préciser dans quels domaines ils interviennent :**

- Pour l'aide judiciaire
- En matière familiale
- Pour les ordres de paiement

Pour les affaires liées aux registres (affaires liées au registre foncier et/ou au registre du commerce)

Exécution des affaires civiles

Exécution des affaires pénales

Pour les affaires non contentieuses

Autres types d'affaires non mentionnés (veuillez préciser en commentaire)

NAP

Commentaire - Veuillez brièvement décrire leur statut et leurs fonctions exactes :

## 054. Les tribunaux ont-ils délégué certains services relevant de leur responsabilité à un service externe ?

Oui

Non

Commentaires

### 054-1. Si oui, veuillez préciser quels services ont été externalisés :

La maintenance informatique

La formation du personnel

La sécurité

Les archives

Le nettoyage

Autres types de services (veuillez préciser) :Jardinage (entretien des espaces verts), transport et manutention du matériel, de mobilier et de documents...

Commentaire - Si « Autres types de services » ont été externalisés, veuillez préciser :

NA

## C1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Direction du Budget du ministère de la justice.

### 3.3.Ministère public

#### 3.3.1.Procureurs et personnel

055. Nombre de procureurs (au 31 décembre de l'année de référence). (Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes effectivement occupés.)

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de procureurs (1 + 2 + 3)	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP



<b>1. Nombre de procureurs auprès des tribunaux de première instance</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>2. Nombre de procureurs auprès des cours d'appel (2ème instance)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>3. Nombre de procureurs auprès des cours suprêmes</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :



=

**055-1-1. Votre système autorise-t-il le travail à temps partiel pour les procureurs avec une rémunération proportionnellement réduite ?**

- ( ) Oui  
( ) Non

Commentaires

**055-1-2. Si oui, veuillez préciser dans quelle(s) situation(s) le travail à temps partiel peut être accordé ? (plusieurs réponses possibles)**

- [ ] Garde d'enfants  
[ ] Soins aux personnes âgées ou aux autres personnes dépendantes  
[ ] Formation  
[ ] A des fins de retraite anticipée  
[ ] Aucune raison spécifique  
[ ] Autre raison, veuillez préciser .....

Commentaires

**055-1-3. Si oui, quel est le nombre de procureurs travaillant à temps partiel avec une rémunération réduite?**

	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
<b>Total (1 + 2 + 3)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>1. En première instance</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>2. En deuxième instance (cours d'appel)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>3. Au niveau des Cours suprêmes</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP

Commentaires

**055-1-4. Existe-t-il d'autres possibilités d'aménagement régulier du temps ou des conditions de travail (autres que le travail à temps partiel) avec ou sans réduction de la rémunération ?**

	Aménagement du temps ou des conditions de travail avec ou sans réduction de la rémunération
Réduction temporaire de la charge de travail	( ) Oui ( ) Non
Réduction temporaire du temps de travail/congés extraordinaires	( ) Oui ( ) Non
Autres mesures	( ) Oui ( ) Non

Commentaire : Si de telles possibilités d'aménagement régulier existent, veuillez préciser si elles impliquent ou non une réduction de rémunération

**055-1-5 . Si oui, veuillez préciser dans quelle(s) situation(s) ces possibilités peuvent être mises en œuvre ?**

- Garde d'enfants
- Soins aux personnes âgées ou aux autres personnes dépendantes
- Formation
- Aux fins d'une retraite anticipée
- En tant que partie du processus d'intégration de nouveaux procureurs
- Aucune raison spécifique
- Autre raison, veuillez préciser : .....
- NAP

Commentaires

**056. Nombre de chefs des ministères publics.**

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de chefs de ministères publics (1 + 2 + 3)	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1. Nombre de chefs de ministères publics auprès de tribunaux de première instance	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
2. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours d'appel (2ème instance)	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3. Nombre de chefs de ministères publics auprès des Cours suprêmes	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus :

**057. Dans votre système judiciaire, d'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?**

( ) Oui

( ) Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser leurs titres et fonctions :

**057-1. Si oui, veuillez préciser leur nombre (en équivalent temps plein) :**

[ ]

[ ] NA

**059. Si oui, est-ce que leur nombre est inclus dans le nombre de procureurs que vous avez indiqué à la question 55 ?**

( ) Oui

( ) Non

[ ] NAP

Commentaires

**059-1. Les parquets disposent-ils de procureurs spécifiquement formés en matière de violence domestique et violence sexuelle ?**

	-
<b>Violence domestique</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui spécifiquement à l'égard des mineurs victimes <input type="checkbox"/> Non [ ] NA [ ] NAP
<b>Violence sexuelle</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Oui spécifiquement à l'égard des mineurs victimes <input type="checkbox"/> Non [ ] NA [ ] NAP

Commentaire - Si oui, veuillez préciser :

=

**060. Nombre de personnel (non-procureur) rattaché au ministère public, si possible au 31 décembre de l'année de référence et sans le nombre de personnel non-juge, v. question 52 (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement pourvus).**

	Total	Hommes	Femmes
<b>Nombre de personnel (non procureurs) rattaché au ministère public</b>	3 611 [ ] NA	1 901 [ ] NA	1 710 [ ] NA

Commentaire - Veuillez préciser les catégories de personnel que vous avez inclus dans votre réponse

**C2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

### 3.4.Egalité de genre

#### 3.4.1 Egalité de genre

061-2. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter l'égalité de genre dans le cadre des procédures de recrutement :

	Oui, veuillez préciser	Non
des juges	( )	( X )
des procureurs	( )	( X )
du personnel non-juge	( )	( X )
des avocats	( )	( X )
des notaires	( X )	( )
des agents d'exécution	( )	( X )

[ ] NA

Commentaires - si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. Si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser :

061-3. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter l'égalité de genre dans le cadre des procédures de promotion :

	Oui, veuillez préciser	Non
des juges	( )	( X )
des procureurs	( )	( X )
du personnel non-juge	( )	( X )
des avocats	( )	( X )
des notaires	( )	( X )
des agents d'exécution	( )	( X )

Commentaire - Si la situation a changé depuis l'année de référence, ou bien si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser :

**061-3-1. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter l'égalité de genre dans le cadre de la procédure de désignation des :**

	Oui / Non
Présidents des tribunaux	( ) Oui Si « oui », veuillez préciser :[Comment] ( X ) Non
Chefs des ministères publics	( ) Oui Si « oui », veuillez préciser :[Comment] ( X ) Non

Commentaires

### 3.4.2 Au niveau national

**061-5. Votre pays dispose-t-il d'un document général (par exemple une politique/ stratégie/ un plan d'action/ programme) sur l'égalité de genre qui s'applique spécifiquement au système judiciaire ?**

( ) Oui

( ) Non

Commentaire - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaire. Pouvez-vous indiquer les références ou le lien internet pour accéder à ce(s) document(s) , ou nous le/les adresser/ télécharger ?

**061-6. Existe-il au niveau national une personne (par ex. commissaire à l'égalité des chances)/ une institution spécialement chargée des questions d'égalité de genre dans le système de justice concernant :**

	Oui, veuillez préciser	Non
Le recrutement des juges	( )	( )
La promotion des juges	( )	( )
Le recrutement des procureurs	( )	( )
La promotion des procureurs	( )	( )
Le recrutement du personnel non-juge	( )	( )
La promotion du personnel non-juge	( )	( )

Commentaire - Veuillez préciser le statut de cette personne/institution et si elle a une fonction consultative ou si ses avis ou décisions ont des conséquences juridiques :

### 3.4.3 Au niveau des tribunaux/des services du ministère public

**061-7. Existe-t-il, au niveau des tribunaux ou des services du ministère public une personne (par**

ex. commissaire à l'égalité des chances) / institution spécialement chargée de veiller au respect de l'égalité de genre concernant l'organisation du travail judiciaire ?

	Oui	Non
dans les tribunaux (juges)	( )	( X )
dans les services du ministère public (procureurs)	( )	( X )
pour le personnel non-juge des tribunaux	( )	( X )

Commentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment ses titres/ses fonctions :

**061-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes professions judiciaires et l'égalité de genre dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsabilité, quelles sont, dans votre pays :**

les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) : -

les mesures prévues (veuillez préciser) : -

Commentaires - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires -

NAP

**061-10. Existe-t-il des études d'évaluation ou des rapports officiels concernant les principales causes d'éventuelles inégalités de genre en matière de :**

- Procédures de recrutement, veuillez préciser: .....
- Nomination au poste de président de juridiction, veuillez préciser: .....
- Nomination au poste de chef de ministère public, veuillez préciser: .....
- Procédures de promotion et l'accès aux postes de responsabilité, veuillez préciser: .....
- Autres études, veuillez préciser: .....

NAP

Commentaire - Veuillez préciser également les documents de référence :

### 3.5. Utilisation des technologies informatique dans les tribunaux

### 3.5.1 Gouvernance

## STRATÉGIE EN MATIÈRE DE TIC

**062-01. Disposez-vous d'une stratégie globale en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le système judiciaire ?**

Oui

Non

Commentaires

**062-02. S'il existe une stratégie globale en matière de TIC dans le système judiciaire, qui a participé à sa définition ?**

Juges (Conseil supérieur de la magistrature)

Procureurs (Conseil supérieur des procureurs ou de la magistrature)

Ministère de la Justice

Avocats (Barreau)

Notaires (Notariat)

Agents d'exécution (association représentative)

Autre (veuillez préciser) .....

NA

NAP

Commentaires (Voir commentaire général)

## LÉGISLATION

**062-03. Existe-t-il une législation/règlementation des TIC dans le système judiciaire au niveau national ?**

Oui

Non

Commentaires

**062-04. Si oui, comment est organisée cette législation/règlementation des TIC dans le système judiciaire ?**

Les normes applicables sont incluses dans la législation/règlementation générale relative à l'administration en ligne

Les normes applicables sont incluses dans une législation/règlementation spécifique concernant le seul système judiciaire

Les textes applicables sont inclus dans des documents ou spécifications techniques dédiés

Autre, veuillez préciser .....

NA

Commentaire - Si plus d'un des modèles proposés existent dans votre pays, veuillez tous les sélectionner et détailler votre réponse.

NA

## IMPACT DE LA MISE EN OEUVRE DES SYSTÈMES TIC

**062-05. Des audits/évaluations/examens de l'impact de la mise en œuvre du système TIC ont-ils déjà été organisés ?**

( X ) Oui

( ) Non

Commentaires

**062-06. Si de tels audits/évaluations/examens ont déjà été effectués, veuillez en préciser les modalités :**

	<b>Format</b>	<b>Dernier audit effectué</b>
<b>Gouvernance des TIC</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> NAP – aucun audit n'a été effectué <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Au cours des 2 dernières années <input type="checkbox"/> Entre 2 et 5 ans <input type="checkbox"/> Il y a plus de 5 ans <input type="checkbox"/> NAP – aucun audit n'a été effectué <input type="checkbox"/> NA
<b>Sécurité et gestion du risque</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> NAP – aucun audit n'a été effectué <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Au cours des 2 dernières années <input type="checkbox"/> Entre 2 et 5 ans <input type="checkbox"/> Il y a plus de 5 ans <input type="checkbox"/> NAP – aucun audit n'a été effectué <input type="checkbox"/> NA
<b>Impact sur l'efficacité et la qualité des processus opérationnels et des flux de travail</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> NAP – aucun audit n'a été effectué <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Au cours des 2 dernières années <input type="checkbox"/> Entre 2 et 5 ans <input type="checkbox"/> Il y a plus de 5 ans <input type="checkbox"/> NAP – aucun audit n'a été effectué <input type="checkbox"/> NA
<b>Impact sur les ressources humaines (nombre de personnel, charge de travail, bien-être)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> NAP – aucun audit n'a été effectué <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Au cours des 2 dernières années <input type="checkbox"/> Entre 2 et 5 ans <input type="checkbox"/> Il y a plus de 5 ans <input type="checkbox"/> NAP – aucun audit n'a été effectué <input type="checkbox"/> NA
<b>Autre, veuillez préciser en commentaire</b>	<input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> NAP – aucun audit n'a été effectué <input checked="" type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Au cours des 2 dernières années <input type="checkbox"/> Entre 2 et 5 ans <input type="checkbox"/> Il y a plus de 5 ans <input type="checkbox"/> NAP – aucun audit n'a été effectué <input checked="" type="checkbox"/> NA

Commentaire - Si vous avez sélectionné « autre domaine » veuillez détailler votre réponse. Veuillez également fournir davantage d'information sur le contenu de la dernière évaluation.



**062-07. Si ces audits/évaluations/examens ont été organisés au cours des 5 dernières années, comment avez-vous mis en œuvre les recommandations/conclusions faites ?**

- Mise à jour des applications
- Définition de nouveaux projets/modules TIC
- Ajustement de la législation
- Ajustement des processus métiers
- Abandon/arrêt de l'utilisation d'un module/application
- Rapport à visée informative uniquement
- Autre, veuillez préciser .....
- NA
- NAP

Commentaires

**3.5.2 Traitement électronique des affaires**

**INTRODUCTION ELECTRONIQUE DES AFFAIRES**

**062-08. S'il est possible d'introduire électroniquement une affaire devant un tribunal, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?**

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
<b>Civile</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input checked="" type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – pas d'introduction électronique possible <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - pas d'introduction électronique possible <input type="checkbox"/> NA
<b>Administrative</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input checked="" type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – pas d'introduction électronique possible <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - pas d'introduction électronique possible <input type="checkbox"/> NA

<b>Pénale</b>	( ) 95-100 %	( ) 95-100 %
	( ) 75-95 %	( ) 75-95 %
	( ) 50-75 %	( ) 50-75 %
	( ) 25-50 %	( ) 25-50 %
	( ) 1-25 %	( ) 1-25 %
	( ) 0 %	( ) 0 %
	( X ) NAP – pas d'introduction électronique possible	( X ) NAP - pas d'introduction électronique possible
	[ ] NA	[ ] NA

Commentaires

**062-09. S'il est possible d'introduire électroniquement une affaire devant un tribunal, veuillez en préciser les modalités :**

	<b>Electronique ou papier</b>	<b>Possibilité d'introduction électronique par:</b>	<b>Intégration des données</b>
<b>Civile</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Le dépôt papier reste possible <input type="checkbox"/> Le dépôt papier n'est plus possible (le dépôt électronique est la seule option) <input type="checkbox"/> Double dépôt (le dépôt papier doit accompagner le dépôt électronique) <input type="checkbox"/> NAP – l'introduction électronique n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Avocat <input type="checkbox"/> Partie non représentée par un avocat <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – l'introduction électronique n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Les données sont électroniquement transférées vers le Système de Gestion des Affaires (SGA) <input type="checkbox"/> Les données sont manuellement réintroduites dans le SGA <input type="checkbox"/> NAP – l'introduction électronique n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA
<b>Administrative</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Le dépôt papier reste possible <input type="checkbox"/> Le dépôt papier n'est plus possible (le dépôt électronique est la seule option) <input type="checkbox"/> Double dépôt (le dépôt papier doit accompagner le dépôt électronique) <input type="checkbox"/> NAP – l'introduction électronique n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Avocat <input type="checkbox"/> Partie non représentée par un avocat <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – l'introduction électronique n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Les données sont électroniquement transférées vers le Système de Gestion des Affaires (SGA) <input type="checkbox"/> Les données sont manuellement réintroduites dans le SGA <input type="checkbox"/> NAP – l'introduction électronique n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA

<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> Le dépôt papier reste possible	<input type="checkbox"/> Avocat	<input type="checkbox"/> Les données sont électroniquement transférées vers le Système de Gestion des Affaires (SGA)
	<input type="checkbox"/> Le dépôt papier n'est plus possible (le dépôt électronique est la seule option)	<input type="checkbox"/> Partie non représentée par un avocat	<input type="checkbox"/> Les données sont manuellement réintroduites dans le SGA
	<input type="checkbox"/> Double dépôt (le dépôt papier doit accompagner le dépôt électronique)	<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser	
	<input type="checkbox"/> Double dépôt (le dépôt papier doit accompagner le dépôt électronique)	<input checked="" type="checkbox"/> NAP – l'introduction électronique n'est pas possible	<input checked="" type="checkbox"/> NAP – l'introduction électronique n'est pas possible
	<input checked="" type="checkbox"/> NAP – l'introduction électronique n'est pas possible	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA

Commentaires

## ENVOI ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS AU TRIBUNAL

062-10. S'il est possible d'envoyer électroniquement des documents relatifs à une affaire au tribunal, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
<b>Civile</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input checked="" type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – l'envoi électronique n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - l'envoi électronique n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA
<b>Administrative</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input checked="" type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – l'envoi électronique n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - l'envoi électronique n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA
<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input checked="" type="checkbox"/> NAP – l'envoi électronique n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input checked="" type="checkbox"/> NAP - l'envoi électronique n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA

**062-11. S’il est possible d’envoyer électroniquement des documents relatifs à une affaire au tribunal, veuillez en décrire les modalités :**

	<b>Electronique ou papier</b>	<b>Documents</b>	<b>Intégration des données</b>
<b>Civile</b>	<input checked="" type="checkbox"/> L’envoi papier reste possible <input type="checkbox"/> L’envoi papier n’est plus possible (l’envoi électronique est la seule option) <input type="checkbox"/> Double envoi (l’envoi papier doit accompagner l’envoi électronique) <input type="checkbox"/> NAP – l’envoi électronique n’est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Documents envoyés par un avocat <input type="checkbox"/> Documents envoyés par une partie non représentée par un avocat <input checked="" type="checkbox"/> Documents envoyés par une autre personne/institution <input type="checkbox"/> NAP – l’envoi électronique n’est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Les données sont électroniquement transférées vers le SGA <input type="checkbox"/> Les données sont manuellement réintroduites dans le SGA <input type="checkbox"/> NAP – l’envoi électronique n’est pas possible <input type="checkbox"/> NA
<b>Administrative</b>	<input checked="" type="checkbox"/> L’envoi papier reste possible <input type="checkbox"/> L’envoi papier n’est plus possible (l’envoi électronique est la seule option) <input type="checkbox"/> Double envoi (l’envoi papier doit accompagner l’envoi électronique) <input type="checkbox"/> NAP – l’envoi électronique n’est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Documents envoyés par un avocat <input type="checkbox"/> Documents envoyés par une partie non représentée par un avocat <input checked="" type="checkbox"/> Documents envoyés par une autre personne/institution <input type="checkbox"/> NAP – l’envoi électronique n’est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Les données sont électroniquement transférées vers le SGA <input type="checkbox"/> Les données sont manuellement réintroduites dans le SGA <input type="checkbox"/> NAP – l’envoi électronique n’est pas possible <input type="checkbox"/> NA
<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> L’envoi papier reste possible <input type="checkbox"/> L’envoi papier n’est plus possible (l’envoi électronique est la seule option) <input type="checkbox"/> Double envoi (l’envoi papier doit accompagner l’envoi électronique) <input checked="" type="checkbox"/> NAP – l’envoi électronique n’est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Documents envoyés par un avocat <input type="checkbox"/> Documents envoyés par une partie non représentée par un avocat <input type="checkbox"/> Documents envoyés par une autre personne/institution <input checked="" type="checkbox"/> NAP – l’envoi électronique n’est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Les données sont électroniquement transférées vers le SGA <input type="checkbox"/> Les données sont manuellement réintroduites dans le SGA <input checked="" type="checkbox"/> NAP – l’envoi électronique n’est pas possible <input type="checkbox"/> NA

Commentaire – Si vous sélectionnez l’option « Documents envoyés par une autre personne/institution », veuillez détailler votre réponse.  
 Des documents envoyés par les huissiers de justice ou des experts de justice

062-12. S'il est possible pour les tribunaux d'envoyer des notifications électroniques, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
<b>Civile</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input checked="" type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - les notifications électroniques ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA
<b>Administrative</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - les notifications électroniques ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA
<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input checked="" type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input checked="" type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - les notifications électroniques ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA

Commentaires

062-13. S'il est possible pour les tribunaux d'envoyer des notifications électroniques, veuillez en décrire les modalités :

Electronique ou papier	Type de notification	Intégration des données

<p><b>Civile</b></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> La notification papier reste possible</p> <p><input type="checkbox"/> La notification papier n'est plus possible (la notification électronique est la seule option)</p> <p><input type="checkbox"/> Double notification (la notification papier doit accompagner la notification électronique)</p> <p><input type="checkbox"/> NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles</p> <p><input type="checkbox"/> NA</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Notifications envoyées par le tribunal à l'avocat</p> <p><input type="checkbox"/> Notifications envoyées par le tribunal à la partie non représentée par un avocat</p> <p><input type="checkbox"/> Notifications accompagnées de documents officiels envoyées par les tribunaux</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Notifications envoyées à d'autres personnes/institutions</p> <p><input type="checkbox"/> NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles</p> <p><input type="checkbox"/> NA</p>	<p><input type="checkbox"/> La notification électronique est générée depuis le SGA</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> La notification électronique est générée manuellement</p> <p><input type="checkbox"/> NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles</p> <p><input type="checkbox"/> NA</p>
<p><b>Administrative</b></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> La notification papier reste possible</p> <p><input type="checkbox"/> La notification papier n'est plus possible (la notification électronique est la seule option)</p> <p><input type="checkbox"/> Double notification (la notification papier doit accompagner la notification électronique)</p> <p><input type="checkbox"/> NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles</p> <p><input type="checkbox"/> NA</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Notifications envoyées par le tribunal à l'avocat</p> <p><input type="checkbox"/> Notifications envoyées par le tribunal à la partie non représentée par un avocat</p> <p><input type="checkbox"/> Notifications accompagnées de documents officiels envoyées par les tribunaux</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Notifications envoyées à d'autres personnes/institutions</p> <p><input type="checkbox"/> NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles</p> <p><input type="checkbox"/> NA</p>	<p><input type="checkbox"/> La notification électronique est générée depuis le SGA</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> La notification électronique est générée manuellement</p> <p><input type="checkbox"/> NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles</p> <p><input type="checkbox"/> NA</p>

<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> La notification papier reste possible <input type="checkbox"/> La notification papier n'est plus possible (la notification électronique est la seule option) <input type="checkbox"/> Double notification (la notification papier doit accompagner la notification électronique) <input checked="" type="checkbox"/> NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Notifications envoyées par le tribunal à l'avocat <input type="checkbox"/> Notifications envoyées par le tribunal à la partie non représentée par un avocat <input type="checkbox"/> Notifications accompagnées de documents officiels envoyées par les tribunaux <input type="checkbox"/> Notifications envoyées à d'autres personnes/institutions <input checked="" type="checkbox"/> NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> La notification électronique est générée depuis le SGA <input type="checkbox"/> La notification électronique est générée manuellement <input checked="" type="checkbox"/> NAP – les notifications électroniques ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA
---------------	---	---	---

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Notifications envoyées à d'autres personnes/institutions », veuillez détailler votre réponse. Les notifications envoyées à des huissiers de justice ou des experts de justice

## CONSULTATION D'UNE AFFAIRE EN LIGNE



**062-14. S'il est possible pour des usagers externes de consulter une affaire en ligne, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?**

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
<b>Civile</b>	<input checked="" type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – la consultation en ligne n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input checked="" type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - la consultation en ligne n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA
<b>Administrative</b>	<input checked="" type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – la consultation en ligne n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input checked="" type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - la consultation en ligne n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA

<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input checked="" type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – la consultation en ligne n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input checked="" type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - la consultation en ligne n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA
---------------	--	--

Commentaires

**062-15. S'il est possible pour des usagers externes de consulter une affaire en ligne, veuillez en décrire les modalités :**

	<b>Contenu</b>	<b>Accès</b>	<b>Format de la consultation</b>
<b>Civile</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Etat d'avancement de l'affaire <input type="checkbox"/> Documents <input checked="" type="checkbox"/> Notifications <input checked="" type="checkbox"/> Evénements/calendrier <input checked="" type="checkbox"/> Décision du tribunal <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – la consultation en ligne n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Avocat <input checked="" type="checkbox"/> Partie non représentée par un avocat <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – la consultation en ligne n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Accès électronique au tribunal <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – la consultation en ligne n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA
<b>Administrative</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Etat d'avancement de l'affaire <input type="checkbox"/> Documents <input checked="" type="checkbox"/> Notifications <input checked="" type="checkbox"/> Evénements/calendrier <input checked="" type="checkbox"/> Décision du tribunal <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – la consultation en ligne n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Avocat <input checked="" type="checkbox"/> Partie non représentée par un avocat <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – la consultation en ligne n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Accès électronique au tribunal <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – la consultation en ligne n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA



<b>Pénale</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Etat d'avancement de l'affaire	<input checked="" type="checkbox"/> Avocat <input checked="" type="checkbox"/> Partie non représentée par un avocat	<input checked="" type="checkbox"/> Accès électronique au tribunal
	<input type="checkbox"/> Documents <input checked="" type="checkbox"/> Notifications <input checked="" type="checkbox"/> Evénements/calendrier <input checked="" type="checkbox"/> Décision du tribunal <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – la consultation en ligne n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – la consultation en ligne n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – la consultation en ligne n'est pas possible <input type="checkbox"/> NA

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre », veuillez détailler votre réponse.

## AUDIENCES EN LIGNE



**062-16. S'il est possible d'organiser des audiences à distance quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?**

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
<b>Civile</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - les audiences à distance ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA
<b>Administrative</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - les audiences à distance ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA
<b>Pénale</b>	<input checked="" type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input checked="" type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - les audiences à distance ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA

Commentaires

**062-17. S'il est possible d'organiser des audiences à distance, veuillez en décrire les fonctionnalités et les modalités :**

	<b>Fonctionnalités</b>	<b>Type de notification</b>
<b>Civile</b>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Outil dédié, spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux</p> <p><input type="checkbox"/> Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de sessions privées dans le cadre des audiences à distance pour la consultation entre les parties et leurs avocats</p> <p><input type="checkbox"/> Outils de protection des témoins (distorsion de la voix, distorsion de l'image)</p> <p><input type="checkbox"/> Outils d'interprétation simultanée</p> <p><input type="checkbox"/> Outils de sous-titrage automatique (paroles transformées en texte)</p> <p><input type="checkbox"/> NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles</p> <p><input type="checkbox"/> NA</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Accord des parties nécessaire</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le juge peut imposer une audience à distance</p> <p><input type="checkbox"/> NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles</p> <p><input type="checkbox"/> NA</p>
<b>Administrative</b>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Outil dédié, spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux</p> <p><input type="checkbox"/> Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de sessions privées dans le cadre des audiences à distance pour la consultation entre les parties et leurs avocats</p> <p><input type="checkbox"/> Outils de protection des témoins (distorsion de la voix, distorsion de l'image)</p> <p><input type="checkbox"/> Outils d'interprétation simultanée</p> <p><input type="checkbox"/> Outils de sous-titrage automatique (paroles transformées en texte)</p> <p><input type="checkbox"/> NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles</p> <p><input type="checkbox"/> NA</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Accord des parties nécessaire</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le juge peut imposer une audience à distance</p> <p><input type="checkbox"/> NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles</p> <p><input type="checkbox"/> NA</p>

<b>Pénale</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Outil dédié, spécialement conçu pour l'utilisation par les tribunaux <input type="checkbox"/> Outils disponibles publiquement et utilisés par les tribunaux <input type="checkbox"/> Organisation de sessions privées dans le cadre des audiences à distance pour la consultation entre les parties et leurs avocats <input type="checkbox"/> Outils de protection des témoins (distorsion de la voix, distorsion de l'image) <input type="checkbox"/> Outils d'interprétation simultanée <input type="checkbox"/> Outils de sous-titrage automatique (paroles transformées en texte) <input type="checkbox"/> NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Accord des parties nécessaire <input checked="" type="checkbox"/> Le juge peut imposer une audience à distance <input type="checkbox"/> NAP – les audiences à distance ne sont pas possibles <input type="checkbox"/> NA
---------------	--	---

Commentaires

## ARCHIVES ELECTRONIQUES



**062-18. S'il existe des archives électroniques des affaires, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?**

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
<b>Civile</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – des archives électroniques n'existent pas <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - des archives électroniques n'existent pas <input type="checkbox"/> NA
<b>Administrative</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – des archives électroniques n'existent pas <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input checked="" type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - des archives électroniques n'existent pas <input type="checkbox"/> NA

<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 %	<input type="checkbox"/> 95-100 %
	<input type="checkbox"/> 75-95 %	<input type="checkbox"/> 75-95 %
	<input type="checkbox"/> 50-75 %	<input type="checkbox"/> 50-75 %
	<input type="checkbox"/> 25-50 %	<input type="checkbox"/> 25-50 %
	<input type="checkbox"/> 1-25 %	<input type="checkbox"/> 1-25 %
	<input type="checkbox"/> 0 %	<input type="checkbox"/> 0 %
	<input checked="" type="checkbox"/> NAP – des archives électroniques n’existent pas	<input checked="" type="checkbox"/> NAP - des archives électroniques n’existent pas
	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA

Commentaires

**062-19. S’il existe des archives électroniques des affaires, veuillez en décrire les modalités :**

	<b>Electronique ou papier</b>
<b>Civile</b>	<input checked="" type="checkbox"/> L’archivage papier reste possible <input type="checkbox"/> L’archivage papier n’est plus possible (l’archivage électronique est la seule option) <input type="checkbox"/> Double archivage (l’archivage papier doit accompagner l’archivage électronique) <input type="checkbox"/> NAP – l’archivage électronique n’existe pas <input type="checkbox"/> NA
<b>Administrative</b>	<input checked="" type="checkbox"/> L’archivage papier reste possible <input type="checkbox"/> L’archivage papier n’est plus possible (l’archivage électronique est la seule option) <input type="checkbox"/> Double archivage (l’archivage papier doit accompagner l’archivage électronique) <input type="checkbox"/> NAP – l’archivage électronique n’existe pas <input type="checkbox"/> NA
<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> L’archivage papier reste possible <input type="checkbox"/> L’archivage papier n’est plus possible (l’archivage électronique est la seule option) <input type="checkbox"/> Double archivage (l’archivage papier doit accompagner l’archivage électronique) <input checked="" type="checkbox"/> NAP – l’archivage électronique n’existe pas <input type="checkbox"/> NA

Commentaires

**3.5.3 Outils**

**SYSTEMES DE GESTION DES AFFAIRES (SGA)**

**062-20. S’il existe un ou plusieurs système(s) de gestion des affaires (SGA), quels sont les taux de**

## déploiement et d'utilisation ?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
<b>Civile</b>	<input checked="" type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas de SGA <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - il n'existe pas de SGA <input type="checkbox"/> NA
<b>Administrative</b>	<input checked="" type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas de SGA <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - il n'existe pas de SGA <input type="checkbox"/> NA
<b>Pénale</b>	<input checked="" type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas de SGA <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - il n'existe pas de SGA <input type="checkbox"/> NA

Commentaires

**062-21. Si un ou plusieurs système(s) de gestion des affaires (SGA) existent, veuillez préciser les fonctionnalités du ou des systèmes**

Fonctionnalités
-----------------

<p><b>Civile</b></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Bases de données SGA centralisées ou interopérables</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Tableau de bord actif de gestion des affaires</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Attribution aléatoire des affaires</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pondération des affaires</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Transfert électronique d'une affaire à une autre instance/tribunal</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Anonymisation des décisions de justice à publier</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Interopérabilité avec d'autres systèmes (registre civil, registre des impôts, registre des faillites)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Accès aux affaires clôturées/terminées</p> <p><input type="checkbox"/> Moteur de recherche avancée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fichiers de log protégés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Signature électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser</p> <p><input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas de SGA</p> <p><input type="checkbox"/> NA</p>
<p><b>Administrative</b></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Bases de données SGA centralisées ou interopérables</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Tableau de bord actif de gestion des affaires</p> <p><input type="checkbox"/> Attribution aléatoire des affaires</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Pondération des affaires</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Transfert électronique d'une affaire à une autre instance/tribunal</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Anonymisation des décisions de justice à publier</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Interopérabilité avec d'autres systèmes (registre civil, registre des impôts, registre des faillites)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Accès aux affaires clôturées/terminées</p> <p><input type="checkbox"/> Moteur de recherche avancée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fichiers de log protégés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Signature électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser</p> <p><input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas de SGA</p> <p><input type="checkbox"/> NA</p>

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre fonctionnalité particulière », veuillez détailler votre réponse.

062-22. Si un ou plusieurs système(s) de gestion des affaires (SGA) existent, veuillez préciser les fonctionnalités du ou des systèmes :

	Fonctionnalités
Pénale	<input checked="" type="checkbox"/> Bases de données SGA centralisées ou interopérables <input checked="" type="checkbox"/> Tableau de bord actif de gestion des affaires <input checked="" type="checkbox"/> Attribution aléatoire des affaires <input checked="" type="checkbox"/> Pondération des affaires <input checked="" type="checkbox"/> Identification d'une affaire entre les instances (code d'identification unique ou lié) <input checked="" type="checkbox"/> Transfert électronique d'une affaire à une autre instance/tribunal <input checked="" type="checkbox"/> Anonymisation des décisions de justice à publier <input checked="" type="checkbox"/> Interopérabilité avec le système du ministère public <input type="checkbox"/> Interopérabilité avec d'autres systèmes (registre civil, registre des impôts, registre des faillites) <input type="checkbox"/> Accès aux affaires clôturées/terminées <input type="checkbox"/> Moteur de recherche avancée <input checked="" type="checkbox"/> Fichiers de log protégés <input checked="" type="checkbox"/> Signature électronique <input type="checkbox"/> Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas de SGA <input type="checkbox"/> NA

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre fonctionnalité particulière », veuillez détailler votre réponse.

## OUTILS D'ASSISTANCE A LA REDACTION

062-23. S'il existe des outils d'assistance à la rédaction dans les tribunaux, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
Civile	<input checked="" type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas des outils d'assistance à la rédaction <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input checked="" type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - il n'existe pas des outils d'assistance à la rédaction <input type="checkbox"/> NA

<b>Administrative</b>	<input checked="" type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas des outils d'assistance à la rédaction <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input checked="" type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - il n'existe pas des outils d'assistance à la rédaction <input type="checkbox"/> NA
<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas des outils d'assistance à la rédaction <input checked="" type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input checked="" type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP - il n'existe pas des outils d'assistance à la rédaction <input type="checkbox"/> NA

Commentaires

**062-24. S'il existe des outils d'assistance à la rédaction dans les tribunaux, veuillez préciser leurs fonctionnalités :**

	<b>Fonctionnalités</b>
<b>Civile</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Modèles <input type="checkbox"/> Texte généré automatiquement <input type="checkbox"/> Décision de justice proposée automatiquement <input type="checkbox"/> Conversion automatique de la voix en texte <input checked="" type="checkbox"/> Signature électronique <input type="checkbox"/> Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas d'outils d'assistance à la rédaction <input type="checkbox"/> NA
<b>Administrative</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Modèles <input type="checkbox"/> Texte généré automatiquement <input type="checkbox"/> Décision de justice proposée automatiquement <input type="checkbox"/> Conversion automatique de la voix en texte <input checked="" type="checkbox"/> Signature électronique <input type="checkbox"/> Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas d'outils d'assistance à la rédaction <input type="checkbox"/> NA



<b>Pénale</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Modèles <input type="checkbox"/> Texte généré automatiquement <input type="checkbox"/> Décision de justice proposée automatiquement <input type="checkbox"/> Conversion automatique de la voix en texte <input checked="" type="checkbox"/> Signature électronique <input type="checkbox"/> Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas d'outils d'assistance à la rédaction <input type="checkbox"/> NA
---------------	---

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre fonctionnalité particulière », veuillez détailler votre réponse.

## ENREGISTREMENT DES AUDIENCES

**062-25. S'il existe un outil pour enregistrer les audiences des tribunaux, quels sont les taux de déploiement et d'utilisation ?**

	Taux de déploiement	Taux d'utilisation
<b>Civile</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input checked="" type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas d'outil pour enregistrer les audiences <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input checked="" type="checkbox"/> NAP - il n'existe pas d'outil pour enregistrer les audiences <input type="checkbox"/> NA
<b>Administrative</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input checked="" type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas d'outil pour enregistrer les audiences <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input checked="" type="checkbox"/> NAP - il n'existe pas d'outil pour enregistrer les audiences <input type="checkbox"/> NA
<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input checked="" type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas d'outil pour enregistrer les audiences <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input checked="" type="checkbox"/> NAP - il n'existe pas d'outil pour enregistrer les audiences <input type="checkbox"/> NA

**062-26. S’il existe un outil pour enregistrer les audiences des tribunaux, veuillez préciser ses fonctionnalités :**

	Fonctionnalités
<p><b>Civile</b></p>	<p> <input type="checkbox"/> Enregistrement de l’audio  <input type="checkbox"/> Enregistrement de la vidéo  <input type="checkbox"/> Enregistrement systématique de toutes les audiences  <input type="checkbox"/> Indexation automatique de l’enregistrement  <input type="checkbox"/> Transcription automatique de l’enregistrement  <input type="checkbox"/> Possibilité de demander une copie de l’enregistrement  <input type="checkbox"/> Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser  <input checked="" type="checkbox"/> NAP – il n’existe pas d’outil pour enregistrer les audiences  <input type="checkbox"/> NA                 </p>
<p><b>Administrative</b></p>	<p> <input type="checkbox"/> Enregistrement de l’audio  <input type="checkbox"/> Enregistrement de la vidéo  <input type="checkbox"/> Enregistrement systématique de toutes les audiences  <input type="checkbox"/> Indexation automatique de l’enregistrement  <input type="checkbox"/> Transcription automatique de l’enregistrement  <input type="checkbox"/> Possibilité de demander une copie de l’enregistrement  <input type="checkbox"/> Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser  <input checked="" type="checkbox"/> NAP – il n’existe pas d’outil pour enregistrer les audiences  <input type="checkbox"/> NA                 </p>

<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> Enregistrement de l'audio <input type="checkbox"/> Enregistrement de la vidéo <input type="checkbox"/> Enregistrement systématique de toutes les audiences <input type="checkbox"/> Indexation automatique de l'enregistrement <input type="checkbox"/> Transcription automatique de l'enregistrement <input type="checkbox"/> Possibilité de demander une copie de l'enregistrement <input type="checkbox"/> Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser <input checked="" type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas d'outil pour enregistrer les audiences <input type="checkbox"/> NA
---------------	--

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre fonctionnalité particulière », veuillez détailler votre réponse.

## BASE DE DONNEES DES DECISIONS DE JUSTICE

**062-27. S'il existe une base de données nationale des décisions de justice, veuillez préciser le pourcentage de décisions publiées pour chaque instance ?**

	Pourcentage de décisions de 1ère instance publiées	Pourcentage de décisions de 2ème instance publiées	Pourcentage de décisions de la Cour suprême publiées
<b>Civile</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input checked="" type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – il n'y a pas de base de données pour ces décisions <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input checked="" type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – il n'y a pas de base de données pour ces décisions <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input checked="" type="checkbox"/> NAP – il n'y a pas de base de données pour ces décisions <input type="checkbox"/> NA
<b>Administrative</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – il n'y a pas de base de données pour ces décisions <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input checked="" type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – il n'y a pas de base de données pour ces décisions <input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input checked="" type="checkbox"/> NAP – il n'y a pas de base de données pour ces décisions <input type="checkbox"/> NA

<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 %	<input type="checkbox"/> 95-100 %	<input type="checkbox"/> 95-100 %
	<input type="checkbox"/> 75-95 %	<input type="checkbox"/> 75-95 %	<input type="checkbox"/> 75-95 %
	<input type="checkbox"/> 50-75 %	<input type="checkbox"/> 50-75 %	<input type="checkbox"/> 50-75 %
	<input type="checkbox"/> 25-50 %	<input type="checkbox"/> 25-50 %	<input type="checkbox"/> 25-50 %
	<input type="checkbox"/> 1-25 %	<input type="checkbox"/> 1-25 %	<input type="checkbox"/> 1-25 %
	<input type="checkbox"/> 0 %	<input type="checkbox"/> 0 %	<input checked="" type="checkbox"/> 0 %
	<input checked="" type="checkbox"/> NAP – il n’y a pas de base de données pour ces décisions [ ] NA	<input checked="" type="checkbox"/> NAP – il n’y a pas de base de données pour ces décisions [ ] NA	<input type="checkbox"/> NAP – il n’y a pas de base de données pour ces décisions [ ] NA

Commentaires

**062-28. S’il existe une base de données nationale des décisions de justice, veuillez préciser les modalités de publication :**

	<b>1ère instance</b>	<b>2ème instance</b>	<b>Cour suprême</b>
<b>Civile</b>	<input type="checkbox"/> Publiées en ligne (site web public) <input checked="" type="checkbox"/> Dans une base de données interne <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP - il n’y a pas de base de données pour ces décisions [ ] NA	<input type="checkbox"/> Publiées en ligne (site web public) <input checked="" type="checkbox"/> Dans une base de données interne <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP - il n’y a pas de base de données pour ces décisions [ ] NA	<input type="checkbox"/> Publiées en ligne (site web public) <input type="checkbox"/> Dans une base de données interne <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input checked="" type="checkbox"/> NAP - il n’y a pas de base de données pour ces décisions [ ] NA
<b>Administrative</b>	<input type="checkbox"/> Publiées en ligne (site web public) <input checked="" type="checkbox"/> Dans une base de données interne <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP - il n’y a pas de base de données pour ces décisions [ ] NA	<input type="checkbox"/> Publiées en ligne (site web public) <input checked="" type="checkbox"/> Dans une base de données interne <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP - il n’y a pas de base de données pour ces décisions [ ] NA	<input type="checkbox"/> Publiées en ligne (site web public) <input type="checkbox"/> Dans une base de données interne <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input checked="" type="checkbox"/> NAP - il n’y a pas de base de données pour ces décisions [ ] NA
<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> Publiées en ligne (site web public) <input type="checkbox"/> Dans une base de données interne <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input checked="" type="checkbox"/> NAP - il n’y a pas de base de données pour ces décisions [ ] NA	<input type="checkbox"/> Publiées en ligne (site web public) <input type="checkbox"/> Dans une base de données interne <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input checked="" type="checkbox"/> NAP - il n’y a pas de base de données pour ces décisions [ ] NA	<input type="checkbox"/> Publiées en ligne (site web public) <input type="checkbox"/> Dans une base de données interne <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser <input checked="" type="checkbox"/> NAP - il n’y a pas de base de données pour ces décisions [ ] NA

Commentaire – Si vous avez sélectionné l’option « Autre » parce que les décisions de justice sont publiées en ligne d’une autre manière que les modalités présentées, veuillez la décrire.

**062-29. S’il existe une base de données nationale des décisions de justice, veuillez préciser ses**

fonctionnalités :

	Fonctionnalités
<p><b>Civile</b></p>	<p> <input type="checkbox"/> Anonymisation automatique  <input type="checkbox"/> Anonymisation manuelle  <input type="checkbox"/> Accès public en ligne gratuit  <input type="checkbox"/> Lien vers la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)  <input type="checkbox"/> Open data (Données ouvertes)  <input type="checkbox"/> Moteur de recherche avancée  <input type="checkbox"/> Contenu lisible par machine  <input type="checkbox"/> Contenu structuré  <input type="checkbox"/> Métadonnées  <input type="checkbox"/> Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI)  <input type="checkbox"/> Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser  <input type="checkbox"/> NAP – il n'y a pas de base de données pour ces décisions  <input checked="" type="checkbox"/> NA                 </p>
<p><b>Administrative</b></p>	<p> <input type="checkbox"/> Anonymisation automatique  <input type="checkbox"/> Anonymisation manuelle  <input type="checkbox"/> Accès public en ligne gratuit  <input type="checkbox"/> Lien vers la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)  <input type="checkbox"/> Open data (Données ouvertes)  <input type="checkbox"/> Moteur de recherche avancée  <input type="checkbox"/> Contenu lisible par machine  <input type="checkbox"/> Contenu structuré  <input type="checkbox"/> Métadonnées  <input type="checkbox"/> Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI)  <input type="checkbox"/> Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser  <input type="checkbox"/> NAP – il n'y a pas de base de données pour ces décisions  <input checked="" type="checkbox"/> NA                 </p>

Pénale	<input type="checkbox"/> Anonymisation automatique <input type="checkbox"/> Anonymisation manuelle <input type="checkbox"/> Accès public en ligne gratuit <input type="checkbox"/> Lien vers la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) <input type="checkbox"/> Open data (Données ouvertes) <input type="checkbox"/> Moteur de recherche avancée <input type="checkbox"/> Contenu lisible par machine <input type="checkbox"/> Contenu structuré <input type="checkbox"/> Métadonnées <input type="checkbox"/> Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI) <input type="checkbox"/> Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser <input checked="" type="checkbox"/> NAP – il n'y a pas de base de données pour ces décisions <input type="checkbox"/> NA
--------	--

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre fonctionnalité particulière », veuillez détailler votre réponse.

## OUTILS STATISTIQUES

062-30. S'il existe des outils statistiques d'analyse des données des affaires judiciaires, quel est leur taux de déploiement ?

	Taux de déploiement
Civile	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input checked="" type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas d'outil statistique <input type="checkbox"/> NA
Administrative	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input checked="" type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas d'outil statistique <input type="checkbox"/> NA

<b>Pénale</b>	<input type="checkbox"/> 95-100 % <input checked="" type="checkbox"/> 75-95 % <input type="checkbox"/> 50-75 % <input type="checkbox"/> 25-50 % <input type="checkbox"/> 1-25 % <input type="checkbox"/> 0 % <input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas d'outil statistique <input type="checkbox"/> NA
---------------	--

Commentaires

**062-31. S'il existe des outils statistiques d'analyse des données des affaires judiciaires, veuillez préciser leurs fonctionnalités ainsi que les données disponibles pour des analyses statistiques :**

	Fonctionnalités	Données disponibles pour des analyses statistiques
<b>Civile</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intégration/connexion avec le SGA <input checked="" type="checkbox"/> Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) <input checked="" type="checkbox"/> Génération de rapports statistiques prédéfinis <input checked="" type="checkbox"/> Génération de rapports statistiques personnalisés <input checked="" type="checkbox"/> Page et/ou tableau de bord interne(s) <input checked="" type="checkbox"/> Page externe avec des statistiques (site web public) <input checked="" type="checkbox"/> Disponibilité des données en temps réel <input checked="" type="checkbox"/> Consolidation automatique des données au niveau national <input type="checkbox"/> Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas d'outil statistique <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Données relatives au flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) <input checked="" type="checkbox"/> Age d'une affaire pendante <input checked="" type="checkbox"/> Durée des procédures <input checked="" type="checkbox"/> Nombre d'audiences <input checked="" type="checkbox"/> Affaires par juge <input checked="" type="checkbox"/> Pondération des affaires <input checked="" type="checkbox"/> Nombre de parties dans une affaire <input type="checkbox"/> Indicateur de recours <input type="checkbox"/> Résultat du recours <input type="checkbox"/> NAP - il n'existe pas d'outil statistique <input type="checkbox"/> NA

<b>Administrative</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intégration/connexion avec le SGA <input checked="" type="checkbox"/> Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) <input checked="" type="checkbox"/> Génération de rapports statistiques prédéfinis <input checked="" type="checkbox"/> Génération de rapports statistiques personnalisés <input checked="" type="checkbox"/> Page et/ou tableau de bord interne(s) <input checked="" type="checkbox"/> Page externe avec des statistiques (site web public) <input checked="" type="checkbox"/> Disponibilité des données en temps réel <input checked="" type="checkbox"/> Consolidation automatique des données au niveau national <input type="checkbox"/> Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas d'outil statistique <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Données relatives au flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) <input checked="" type="checkbox"/> Age d'une affaire pendante <input checked="" type="checkbox"/> Durée des procédures <input checked="" type="checkbox"/> Nombre d'audiences <input checked="" type="checkbox"/> Affaires par juge <input checked="" type="checkbox"/> Pondération des affaires <input checked="" type="checkbox"/> Nombre de parties dans une affaire <input type="checkbox"/> Indicateur de recours <input type="checkbox"/> Résultat du recours <input type="checkbox"/> NAP - il n'existe pas d'outil statistique <input type="checkbox"/> NA
<b>Pénale</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Intégration/connexion avec le SGA <input checked="" type="checkbox"/> Logiciel d'informatique décisionnelle (Business intelligence) <input checked="" type="checkbox"/> Génération de rapports statistiques prédéfinis <input checked="" type="checkbox"/> Génération de rapports statistiques personnalisés <input checked="" type="checkbox"/> Page et/ou tableau de bord interne(s) <input checked="" type="checkbox"/> Page externe avec des statistiques (site web public) <input checked="" type="checkbox"/> Disponibilité des données en temps réel <input checked="" type="checkbox"/> Consolidation automatique des données au niveau national <input type="checkbox"/> Autre fonctionnalité particulière, veuillez préciser <input type="checkbox"/> NAP – il n'existe pas d'outil statistique <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> Données relatives au flux d'affaires (nouvelles, terminées, pendantes) <input checked="" type="checkbox"/> Age d'une affaire pendante <input checked="" type="checkbox"/> Durée des procédures <input checked="" type="checkbox"/> Nombre d'audiences <input checked="" type="checkbox"/> Affaires par juge <input checked="" type="checkbox"/> Pondération des affaires <input checked="" type="checkbox"/> Nombre de parties dans une affaire <input type="checkbox"/> Indicateur de recours <input type="checkbox"/> Résultat du recours <input type="checkbox"/> NAP - il n'existe pas d'outil statistique <input type="checkbox"/> NA

Commentaire – Si vous sélectionnez l'option « Autre fonctionnalité particulière », veuillez détailler votre réponse.

## AUTRES OUTILS

062-32. Existe-t-il une application pour le règlement en ligne des litiges ?



( ) Oui

( X ) Non

Commentaires

**062-33. Si oui, existe-t-il une valeur maximale définie au-delà de laquelle le règlement en ligne des litiges ne peut pas être organisé ?**

( ) Oui, veuillez préciser la valeur maximale .....

( ) Non

Commentaires

**062-34. Si oui, le règlement en ligne des litiges peut-il être utilisé dans les domaines suivants ?**

[ ] Litiges portant sur des petites créances

[ ] Créance incontestée

[ ] Ordre de paiement

[ ] Infractions mineures

[ ] Exécution des décisions de justice en matière civile

[ ] Autre, veuillez préciser .....

Commentaire : Veuillez décrire les procédures en ligne existantes :

**062-35. Existe-t-il un fichier national informatisé centralisant toutes les condamnations pénales ?**

( X ) Oui

( ) Non

Commentaires

**062-36. Si oui, veuillez préciser :**

[ ] Le fichier informatisé contient des données biométriques (ex. empreintes digitales, photos)

[ ] Le fichier informatisé est lié avec d'autres fichiers européens de même nature (ex. ECRIS)

[ ] Le contenu est directement accessible par voie informatique aux juges et/ou procureurs (ex. interopérabilité avec le SGA)

[ X ] Le contenu est directement accessible à des fins autres que pénales (ex. en matières civile et administrative)

[ ] Le fichier contient des informations relatives aux condamnations des ressortissants de pays tiers ou d'apatrides

Commentaires

**062-37. Existe-t-il un système de gestion électronique des documents dans les greffes des tribunaux ?**

( ) Oui

( X ) Non

Commentaire : Si oui, veuillez apporter des précisions sur les objectifs et les utilisations de ce système.

**062-38. En complément des outils déjà listés dans la section IT de ce questionnaire, votre système judiciaire utilise-t-il autres outils TIC innovants ?**

Oui

Non

Commentaire : Si oui, veuillez lister et décrire ces outils.

### 3.6. Performance et évaluation

#### 3.6.1 Politiques nationales déclinées dans les tribunaux / les services du ministère public

066. Existe-t-il des normes de qualité définies pour le système judiciaire au niveau national (existe-t-il un système de qualité et/ou une politique de qualité de la justice) ?

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

067. Existe-t-il des personnels spécialisés responsables de la mise en œuvre de ces normes de qualité élaborées au niveau national?

	Oui / Non
dans les tribunaux	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
dans les services du ministère public	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Commentaires

#### 3.6.2 Mesure de l'activité des tribunaux / services du ministère public au moyen des objectifs de performance et de qualité

070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des tribunaux (performance et qualité) :

nombre de nouvelles affaires

durée des procédures (délais)

nombre d'affaires terminées

nombre d'affaires pendantes

stocks d'affaires

productivité des juges et des personnels des tribunaux

satisfaction du personnel des tribunaux

satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)

coûts des procédures judiciaires

nombre de recours

taux de recours

clearance rate

disposition time

autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**070-1. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des services du ministère public (performance et qualité) :**

- nombre de nouvelles affaires
- durée des procédures (délais)
- nombre d'affaires terminées
- nombre d'affaires pendantes
- stocks d'affaires
- productivité des procureurs et des personnels des ministères publics
- satisfaction du personnel des services du ministère public
- satisfaction des usagers (au regard des services rendus par le ministère public)
- coûts des procédures judiciaires
- clearance rate
- disposition time
- pourcentage de condamnations et d'acquittements
- autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**071. Existe-t-il un mécanisme permettant de suivre le nombre d'affaires pendantes et les affaires qui ne sont pas traitées dans un délai raisonnable (arriéré):**

- en matière civile
- en matière pénale
- en matière administrative

Commentaires

**072. Existe-t-il un mécanisme permettant de surveiller les temps morts durant les procédures judiciaires ?**

	Oui (Si oui, veuillez préciser)	Non
<b>dans les tribunaux</b>	( )	( X )
<b>dans les services du ministère public</b>	( )	( X )

Commentaires

**073. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des tribunaux basé sur les indicateurs de suivi de la question 70 ?**

- ( ) Oui
- ( ) Non

Commentaires

**073-0. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence:**

- Annuelle
- Moins fréquente
- Plus fréquente

Commentaires - Si « Moins fréquente » ou « Plus fréquente », veuillez préciser :

**073-1. Cette évaluation de l'activité du tribunal est-elle utilisée pour l'allocation ultérieure des ressources au sein de ce tribunal ?**

- Oui
- Non

Commentaires

**073-2. Si oui, quelles mesures sont prises (plusieurs réponses possibles) ?**

- Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance
- Réaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)
- Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité
- Autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**073-3. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des services du ministère public basé sur les indicateurs de suivi de la question 70-1 ?**

- Oui
- Non

Commentaires

**073-4. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence ?**

- Annuelle
- Moins fréquente
- Plus fréquente

Commentaires - Si l'évaluation est « moins fréquente » ou « plus fréquente », veuillez préciser : L'évaluation est plus fréquente : en plus de l'évaluation annuelle classique, il existe d'autres évaluations trimestrielles et mensuelles. Comme elle peut être occasionnelle dans le contexte des visites des lieux effectués par le chef du parquet.

**073-5. Cette évaluation de l'activité des services du ministère public est-elle utilisée pour l'allocation ultérieure des ressources au sein des services du ministère public ?**

- Oui
- Non

Commentaires

**073-6. Si oui, quelles mesures sont prises (réponses multiples possibles) ?**

- Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance
- Réaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)
- Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité
- Autre (veuillez préciser) :La PMP s'appuie sur les résultats de ces évaluations pour combler les lacunes relatives aux ressources humaines et moyens logistiques.

Commentaires

=

**079. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des tribunaux (réponses multiples possible) ?**

- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Ministère de la Justice
- Organe d'inspection
- Cour Suprême
- Organe d'audit externe
- Autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**079-1. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des services du ministère public (plusieurs réponses possibles) ?**

- Conseil supérieur des procureurs
- Ministère de la Justice
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Procureur général /Procureur de la République
- Organe d'audit externe
- Autre (veuillez préciser) :Présidence du ministère public

Commentaires

**3.6.3 Information sur l'activité des tribunaux / des services du ministère public**

**080. Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux ?**

( X ) Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution) :Direction des études de la coopération et de la modernisation (Ministère de la justice)

( ) Non

Commentaires

**080-1. Les statistiques sur le fonctionnement de chaque tribunal sont-elles publiées ?**

( ) Oui, sur internet (veuillez indiquer le lien) .....

( ) Non, seulement en interne (sur un site intranet)

Non

Commentaires

=

**080-2. Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des services du ministère public?**

Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution) :la Présidence du Ministère Public : [www. pmp.ma](http://www.pmp.ma) (Rapport Annuel).

Non

Commentaires

**080-3. Les statistiques sur le fonctionnement de chaque service du ministère public sont-elles publiées ?**

Oui, sur internet (veuillez indiquer le lien)[www. pmp.ma](http://www.pmp.ma)

Non, seulement en interne (sur un site intranet)

Non

Commentaires

=

**081. Les tribunaux individuels doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par exemple le nombre d'affaires terminées, d'affaires pendantes, le nombre de juges et de personnels administratifs, les objectifs à atteindre et une évaluation de l'activité) ?**

Oui

Non

Commentaire - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est principalement destiné) :

**081-1. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:**

Internet

Intranet

Diffusion papier

Commentaires

**081-2. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :**

Annuelle

Moins fréquente

Plus fréquente

Commentaires

=

**081-3. Les services du ministère public doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui**

présente par exemple des données sur le nombre d'affaires nouvelles, le nombre de décisions, le nombre de procureurs et de personnel administratif, les objectifs à atteindre et une évaluation de l'activité) ?

Oui

Non

Commentaire - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est principalement destiné) :

**081-4. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:**

Internet

Intranet

Diffusion papier

Commentaires Les services du ministère public ont l'obligation d'élaborer des rapports annuels en vertu de la directive 35 de la Présidence de Ministère public en plus du rapport annuel élaboré par la PMP en application de l'article 110 de loi organique relative au CSPJ, tous ces rapports cités ont le même contenu à savoir : les données relatives au fonctionnement du Parquet et la mise en œuvre de la politique pénale.

**081-5. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :**

Annuelle

Moins fréquente

Plus fréquente

Commentaires

### 3.6.4 Performance et évaluation des juges et des procureurs

**083. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque juge (par exemple le nombre d'affaires résolues en un mois ou une année) ?**

Oui

Non

Commentaires

**083-1. Veuillez préciser qui fixe ces objectifs pour chaque juge :**

Pouvoir exécutif (par exemple le ministère de la Justice)

Pouvoir législatif

Pouvoir judiciaire (par exemple le Conseil supérieur de la magistrature, la Cour suprême)

Président de la juridiction

Autre (veuillez préciser) : .....

NAP

Commentaires

**083-1-1. Quelles sont les conséquences pour un juge si ces objectifs n'ont pas été atteints ?**

Les conséquences
------------------

<b>En dehors d'une procédure disciplinaire</b>	<input type="checkbox"/> Avertissement par le président du tribunal <input type="checkbox"/> Réduction temporaire de la rémunération <input type="checkbox"/> Prise en compte dans l'évaluation individuelle <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : [Comment]
<b>Dans le cadre d'une procédure disciplinaire</b>	<input type="checkbox"/> Avertissement par le président du tribunal <input type="checkbox"/> Réduction temporaire de la rémunération <input type="checkbox"/> Prise en compte dans l'évaluation individuelle <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : [Comment]
-	<input type="checkbox"/> Aucune conséquence
-	<input type="checkbox"/> NAP (pas d'objectifs définis)

Commentaires

#### 114. Existe-t-il un système d'évaluation individuelle de l'activité professionnelle du juge ?

	Existence d'un système d'évaluation individuelle de l'activité professionnelle du juge ?
<b>Quantitative</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Qualitative</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Commentaire : Veuillez préciser les critères sur lesquels est basée cette évaluation, l'autorité compétente pour effectuer l'évaluation, les buts dans lesquels les résultats de l'évaluation sont utilisés :

#### 114-1. Veuillez préciser la fréquence de cette évaluation :

- Annuelle  
 Moins fréquente  
 Plus fréquente  
 Différentes fréquences utilisées, veuillez préciser : .....  
 NAP

=

#### 083-2. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque procureur (par exemple le nombre d'affaires résolues en un mois ou une année) ?

- Oui  
 Non

Commentaires



**083-3. Veuillez préciser qui fixe ces objectifs pour chaque procureur :**

- Pouvoir exécutif (par exemple le ministère de la Justice)
- Procureur général /Procureur de la République
- Conseil supérieur des procureurs
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Autre (veuillez préciser) :Procureur Général du Roi Prés de la Cour de Cassation en sa qualité de chef du parquet.
- NAP

Commentaires

**083-3-1. Quelles sont les conséquences pour un procureur si ces objectifs n'ont pas été atteints ?**

	Les conséquences
<b>En dehors d'une procédure disciplinaire</b>	<input type="checkbox"/> Avertissement par le chef du service du ministère public <input type="checkbox"/> Réduction temporaire de la rémunération <input checked="" type="checkbox"/> Prise en compte dans l'évaluation individuelle <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : [Comment] <input type="checkbox"/> NAP
<b>Dans le cadre d'une procédure disciplinaire</b>	<input type="checkbox"/> Avertissement par le chef du service du ministère public <input type="checkbox"/> Réduction temporaire de la rémunération <input type="checkbox"/> Prise en compte dans l'évaluation individuelle <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : [Comment] <input type="checkbox"/> NAP
<b>Aucune conséquence</b>	<input type="checkbox"/> Aucune conséquence <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

**120. Existe-t-il un système d'évaluation individuelle de l'activité professionnelle du procureur ?**

	Existence d'un système d'évaluation individuelle de l'activité professionnelle du procureur ?
<b>Quantitative</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Qualitative</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Commentaire : Veuillez préciser les critères sur lesquels est basée cette évaluation, l'autorité compétente pour effectuer l'évaluation, les buts dans lesquels les résultats de l'évaluation sont utilisés :

**120-1. Veuillez préciser la fréquence de cette évaluation :**

Annuelle

Moins fréquente

Plus fréquente

Différentes fréquences utilisées, veuillez préciser : .....

NAP

Commentaires

#### C4. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : -La loi n° 38.15 relative à l'organisation judiciaire  
- La loi organique n°100-13 relative au Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire - La loi organique n° 106-13 portant statut des magistrats

### 4.Procès équitable

#### 4.1.Principes

##### 4.1.1Principes du procès équitable

084. Pourcentage de jugements par défaut de première instance en matière pénale (affaires dans lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat durant l'audience) ?

[            ]

NA

NAP

Commentaires - Veuillez indiquer la méthode de calcul utilisée :

085. Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?

Oui

Non

Commentaires - Veuillez brièvement préciser:

085-1. Si oui, quels sont :

	-
Nombre total de procédures de récusation initiées au cours de l'année de référence	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
Nombre total de récusations prononcées au cours de l'année de référence	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaire - Veuillez brièvement préciser :

## 086. Existe-t-il dans votre pays un système de suivi des violations relatives à l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme ?

Pour les procédures civiles (non-exécution)

Pour les procédures civiles (durée)

Pour les procédures pénales (durée)

NAP

Commentaires - Veuillez préciser quelles sont les modalités de ce dispositif de suivi (information sur les violations constatées par la Cour européenne des droits de l'homme au niveau de l'Etat / au niveau des tribunaux ; mise en place de dispositifs internes pour prévenir d'autres violations (similaires) et s'il permet de mesurer une évolution des violations constatées) :

### 086-1. Existe-t-il dans votre pays une possibilité de réexamen/réouverture de l'affaire après un constat de violation de la Convention européenne des droits de l'homme par la Cour européenne des droits de l'homme ?

Pour les affaires civiles

Pour les affaires pénales

Pour les affaires administratives

NAP

Commentaires

## D1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : La Loi numéro 38-15 sur l'organisation judiciaire.

## 4.2. Durée des procédures

### 4.2.1 Informations générales

## 087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

en matière civile

en matière pénale

en matière administrative

Il n'y a pas de procédure spécifique pour les affaires urgentes

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Le droit marocain a prévu un certain nombre de procédures spécifiques dont le recours est effectué chaque fois qu'il s'agit d'un litige nécessitant une ou une solution, au moins provisoire, soit prise dans l'urgence. Cette procédure est confiée à un juge unique, généralement le président de la juridiction.

Le juge des référés est saisi par voie d'assignation. Il instruit l'affaire et rend une décision sous forme d'ordonnance, dont la valeur n'est que provisoire et qui n'est pas dotée au fond de l'autorité de la chose jugée. L'ordonnance de référé ne tranche donc pas l'entier litige. Elle est cependant exécutoire à titre provisoire.

Ces procédures sont prévues par les articles 148 et 149 du code de procédure civile. En effet, l'article 148 organise les ordonnances dites « sur requête » prévues principalement en matière de constats, des sommations ou autres mesures d'urgence en quelque matière que ce soit

non prévue par une disposition spéciale et ne préjudiciant pas aux droits des parties. Ils répondent par ordonnance rendue hors la présence des parties et sans l'assistance du greffier.

En dehors des cas prévus à l'article précédent où le président du tribunal de première instance peut être appelé à statuer comme juge des référés, l'article 149 du code de procédure civile prévoit que le président du tribunal est seul compétent pour connaître, en cette même qualité et toujours en vertu de l'urgence, de toutes les difficultés relatives à l'exécution d'un jugement ou d'un titre exécutoire, ou pour ordonner une mise sous séquestre, ou toute autre mesure conservatoire, que le litige soit ou non engagé, devant le juge du fond. L'article 19 de la loi n° 41-90 instituant des tribunaux administratifs, et l'article 20 de la loi n° 53-95 instituant des juridictions de commerce prévoient les mêmes dispositions devant ces juridictions.

### 088. Existe-t-il des procédures simplifiées :

en matière civile (petits litiges)

en matière pénale (infractions mineures)

en matière administrative

Il n'y a pas de procédure simplifiée

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : L'organisation judiciaire marocaine est caractérisée par l'existence des juridictions de proximité instituées par la loi 42-10 du 17 août 2011. Ces juridictions se répartissent en deux sortes de sections : celles installées au sein des tribunaux de première instance (communes urbaines) et celles installées dans le ressort du centre du juge résident (communes rurales).

Les juridictions de proximité ont été instituées dans un souci d'allègement des procédures surtout pour les affaires simples, c'est-à-dire les actions personnelles et mobilières dont le montant n'excède pas 5000 dirhams. Ces juridictions siègent à juge unique assisté d'un greffier.

Le ministère public n'y est pas représenté. La procédure devant ces juridictions est orale et gratuite.

En matière répressive, Le juge de proximité est compétent pour connaître des contraventions commises par des personnes majeures, lesquelles contraventions sont prévues aux articles 15,16,17 et 18, sauf à avoir une qualification plus sévère lorsqu'elles sont commises dans la circonscription sur laquelle le juge exerce sa juridiction ou lorsque l'auteur y est domicilié.

### 088-1. Pour ces procédures simplifiées, les juges peuvent-ils rendre des jugements oralement, accompagnés du dispositif écrit, et sans la motivation complète du jugement ?

affaires civiles

affaires pénales

affaires administratives

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

### 089. Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais accordés aux avocats pour soumettre leurs conclusions etc) ?

	Oui	Non
Accord sur les modalités en général	( )	( X )
Accord pour les affaires spécifiques	( )	( X )

Commentaires

## 4.2.2 Gestion des flux d'affaires – première instance



### 091. Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires "autres que pénales"

	Affaires pendantes au 1 <sup>er</sup> janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1 <sup>ère</sup> instance
<b>Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)</b>	274 857 [ ] NA [ ] NAP	2 083 727 [ ] NA [ ] NAP	2 084 841 [ ] NA [ ] NAP	273 743 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)</b>	264 175 [ ] NA [ ] NAP	1 389 897 [ ] NA [ ] NAP	1 390 682 [ ] NA [ ] NAP	263 390 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)</b>	47 [ ] NA [ ] NAP	645 459 [ ] NA [ ] NAP	645 481 [ ] NA [ ] NAP	25 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3 ; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)</b>	47 [ ] NA [ ] NAP	242 045 [ ] NA [ ] NAP	242 067 [ ] NA [ ] NAP	25 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)</b>	0 [ ] NA [ ] NAP	403 414 [ ] NA [ ] NAP	403 414 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce</b>	0 [ ] NA [ ] NAP	403 414 [ ] NA [ ] NAP	403 414 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2.2.3. Autres affaires liées aux registres</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>2.3. Autres affaires non contentieuses</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

<b>3. Affaires administratives</b>	10 635 [ ] NA [ ] NAP	48 371 [ ] NA [ ] NAP	48 678 [ ] NA [ ] NAP	10 328 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>4. Autres affaires</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

Commentaires Les variations (hausses) restent normales après la période de quarantaine due au Covid.

**092. Si les tribunaux traitent des "affaires civiles (et commerciales) non contentieuses", veuillez indiquer les catégories incluses :**

- . - Les affaires de registre de commerce (inscription) - Les ordonnances sur requête
- Les interventions du président du tribunal de commerce dans le cadre du livre 5 du code de commerce (procédure de protection)

**093. Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses :**

**094. Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales.**

	Affaires pendants au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendants au 31 décembre année de réf.	Affaires pendants depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
<b>Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)</b>	351 186 [ ] NA [ ] NAP	2 420 844 [ ] NA [ ] NAP	2 407 742 [ ] NA [ ] NAP	364 288 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>1. Infractions graves</b>	326 145 [ ] NA [ ] NAP	2 169 509 [ ] NA [ ] NAP	2 144 795 [ ] NA [ ] NAP	350 859 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2. Infractions mineures</b>	25 041 [ ] NA [ ] NAP	251 335 [ ] NA [ ] NAP	262 947 [ ] NA [ ] NAP	13 429 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>3. Autres affaires pénales</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apporter des précisions sur les affaires reportées dans ces catégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser :

#### 4.2.3 Gestion des flux d'affaires – seconde instance



097. Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
<b>Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)</b>	63 879 [ ] NA [ ] NAP	132 483 [ ] NA [ ] NAP	133 215 [ ] NA [ ] NAP	63 147 [ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3 ; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>2.2.3. Autres affaires liées aux registres</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>2.3. Autres affaires non contentieuses</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

<b>3. Affaires administratives</b>	5 636 [ ] NA [ ] NAP	11 011 [ ] NA [ ] NAP	11 129 [ ] NA [ ] NAP	5 518 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>4. Autres affaires</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser.

#### 098. Tribunaux de 2ème instance (appel) : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendants au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendants au 31 décembre année de réf.	Affaires pendants depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
<b>Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)</b>	52 354 [ ] NA [ ] NAP	179 125 [ ] NA [ ] NAP	180 842 [ ] NA [ ] NAP	50 637 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>1. Infractions graves</b>	52 354 [ ] NA [ ] NAP	179 125 [ ] NA [ ] NAP	180 842 [ ] NA [ ] NAP	50 637 [ ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2. Infractions mineures</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
<b>3. Autres affaires pénales</b>	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apporter des précisions sur les affaires reportées dans ces catégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser :

#### 4.2.4 Gestion des flux d'affaires – Cour suprême

#### 099. Cour suprême : nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendants au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendants au 31 décembre année de réf.	Affaires pendants depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
<b>Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP



<b>1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>2. Affaires non contentieuses (2.1+2.2+2.3)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>2.1. Affaires civiles (et commerciales) générales non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, les affaires non contentieuses relatives à l'exécution etc. (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 3 ; sans les affaires non contentieuses relatives à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 2.2 et 2.3)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>2.2. Affaires liées aux registres (2.2.1+2.2.2+2.2.3)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>2.2.1. Affaires non contentieuses relatives au registre foncier</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>2.2.2. Affaires non contentieuses relatives au registre du commerce</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>2.2.3. Autres affaires liées aux registres</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>2.3. Autres affaires non contentieuses</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>3. Affaires administratives</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>4. Autres affaires</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser.

### 099-1. Existe-t-il une procédure d'irrecevabilité manifeste au niveau de la Cour suprême?

( ) Oui, veuillez indiquer le nombre d'affaires classées par cette procédure .....

( ) Non

Commentaires

## 100. Cour suprême: nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
<b>Nombre total d'affaires pénales (1+2+3)</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>1. Infractions graves</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>2. Infractions mineures</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
<b>3. Autres affaires pénales</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apporter des précisions sur les affaires reportées dans ces catégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser :

### 4.2.5 Gestion des flux d'affaires et durées – affaires spécifiques

#### 101. Nombre d'affaires contentieuses spécifiques reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
<b>Divorce contentieux</b>	26 322 [ ] NA [ ] NAP	112 192 [ ] NA [ ] NAP	111 450 [ ] NA [ ] NAP	27 064 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP
<b>Licenciement</b>	27 615 [ ] NA [ ] NAP	36 718 [ ] NA [ ] NAP	40 856 [ ] NA [ ] NAP	23 477 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP
<b>Faillite</b>	147 [ ] NA [ ] NAP	56 [ ] NA [ ] NAP	52 [ ] NA [ ] NAP	151 [ ] NA [ ] NAP	19 [ ] NA [ ] NAP
<b>Vol avec violence</b>	549 [ ] NA [ ] NAP	3 892 [ ] NA [ ] NAP	4 074 [ ] NA [ ] NAP	367 [ ] NA [ ] NAP	30 [ ] NA [ ] NAP
<b>Homicide volontaire</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP

Commentaires



=

**101-0. Nombre d'affaires relatives aux demandeurs d'asile et au droit de l'entrée et du séjour des étrangers.**

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans
Affaires relatives aux demandeurs d'asile (statut de réfugié en application de la Convention de Genève de 1951)	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP
Affaires relatives au droit de l'entrée et du séjour des étrangers	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

Commentaires

**101-1. Pouvez-vous décrire succinctement le dispositif de votre pays traitant des recours relatifs : aux demandeurs d'asile (statut de réfugié en application de la Convention de Genève de 1951) et au droit de l'entrée et du séjour des étrangers :**

. NAP
-------

**101-2. Nombre d'affaires d'abus sexuels d'enfants et de pornographie infantine reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance.**

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
Abus sexuels d'enfants	196 [ ] NA [ ] NAP	737 [ ] NA [ ] NAP	683 [ ] NA [ ] NAP	250 [ ] NA [ ] NAP	3 [ ] NA [ ] NAP
Pornographie infantine	4 [ ] NA [ ] NAP	25 [ ] NA [ ] NAP	28 [ ] NA [ ] NAP	1 [ ] NA [ ] NAP	0 [ ] NA [ ] NAP

Commentaire - Veuillez expliquer les définitions juridiques de ces catégories d'infractions dans votre système :

**102. Pourcentage des décisions ayant fait objet d'un appel, durée moyenne des procédures et pourcentage d'affaires pendantes depuis plus de 3 ans pour toutes les instances, concernant des affaires contentieuses spécifiques. La durée moyenne des procédures est calculée à partir de**

**l'introduction du recours jusqu'au prononcé du jugement, sans tenir compte de la phase d'instruction en matière pénale, ainsi que de la phase d'exécution.**

	<b>% des décisions ayant fait l'objet d'un appel</b>	<b>Durée moyenne en 1ère instance (en jours)</b>	<b>Durée moyenne en 2ème instance (en jours)</b>	<b>Durée moyenne en 3ème instance (en jours)</b>	<b>Durée moyenne de la procédure complète (en jours)</b>	<b>% d'affaires pendantes depuis plus de 3 ans, pour toutes les instances</b>
<b>Affaires civiles et commerciales contentieuses</b>	_____ Autorisation de décimales : 2  <input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	_____ Autorisation de décimales : 2  <input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP
<b>Divorce contentieux</b>	_____ Autorisation de décimales : 2  <input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	_____ Autorisation de décimales : 2  <input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP
<b>Licenciement</b>	_____ Autorisation de décimales : 2  <input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	_____ Autorisation de décimales : 2  <input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP
<b>Faillite</b>	_____ Autorisation de décimales : 2  <input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	_____ Autorisation de décimales : 2  <input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP
<b>Vol avec violence</b>	_____ Autorisation de décimales : 2  <input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	_____ Autorisation de décimales : 2  <input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP
<b>Homicide volontaire</b>	_____ Autorisation de décimales : 2  <input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	<input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP	_____ Autorisation de décimales : 2  <input type="checkbox"/> X ] NA <input type="checkbox"/> ] NAP

Commentaires

**104. Comment est calculée la durée moyenne des procédures pour les six catégories d'affaires de la question 102? Veuillez décrire la méthode de calcul.**



**105. Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs réponses possibles) :**

- [ X ] diriger ou superviser les enquêtes
- [ X ] quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- [ X ] porter une accusation
- [ X ] soumettre l'affaire au tribunal
- [ ] proposer une peine au juge
- [ X ] faire appel
- [ X ] superviser la procédure d'exécution
- [ X ] classer l'affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision d'un juge (observer la cohérence avec la question 36 !)
- [ X ] clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- [ ] autres attributions significatives (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**106. Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires suivantes :**

- [ X ] affaire civiles
- [ ] affaires administratives
- [ X ] affaires de faillite

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

=

**107. Procureurs : Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance**

	Nombre d'affaires
<b>1. Affaires pendantes au 1er janvier de l'année de référence</b>	<input type="checkbox"/> [ ] NA <input type="checkbox"/> [ ] NAP
<b>2. Affaires nouvelles/reçues</b>	<input type="checkbox"/> [ ] NA <input type="checkbox"/> [ ] NAP
<b>3. Affaires traitées (3.1+3.2+3.3+3.4)</b>	<input type="checkbox"/> [ ] NA <input type="checkbox"/> [ ] NAP
<b>3.1. Classées pendant l'année de référence (3.1.1+3.1.2+3.1.3+3.1.4)</b>	<input type="checkbox"/> [ ] NA <input type="checkbox"/> [ ] NAP
<b>3.1.1. Classées par le procureur parce que l'auteur n'a pas pu être identifié</b>	<input type="checkbox"/> [ ] NA <input type="checkbox"/> [ ] NAP
<b>3.1.2 Classées par le procureur en raison d'une absence de constat d'infraction ou en raison d'une situation juridique particulière</b>	<input type="checkbox"/> [ ] NA <input type="checkbox"/> [ ] NAP

3.1.3 Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	[ ] NA [ ] NAP
3.1.4 Classement pour d'autres raisons	[ ] NA [ ] NAP
3.2.Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	[ ] NA [ ] NAP
3.3.Affaires portées devant les tribunaux	[ ] NA [ ] NAP
4.Affaires pendantes au 31 décembre de l'année de référence	[ ] NA [ ] NAP

Commentaires

**107-1. Si la procédure du plaider coupable existe, combien d'affaires ont été terminées par le biais de cette procédure ?**

	Total	Infractions graves	Infractions mineures
Nombre total de procédures du plaider coupable	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
Avant la procédure judiciaire principale devant les tribunaux	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP
Pendant la procédure judiciaire principale	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP

Commentaires

**109. Les données communiquées dans le cadre de la Q107 incluent-elles le contentieux routier ?**

( ) Oui

( ) Non

Commentaires

**D2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

Sources :
-----------

## 5.Carrière des juges et procureurs

### 5.1.Recrutement et promotion

## 5.1.1 Recrutement et promotion des juges

### 110. Comment les juges sont-ils recrutés ?

- par concours (concours ouvert)
- par une procédure de recrutement pour des professionnels du droit
- autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

### 110-1. Veuillez décrire brièvement la/les procédure(s) de recrutement des juges dans votre pays :

--

### 110-2. Quels sont les conditions de recrutement des juges (plusieurs réponses possibles) ?

- Age
- Nationalité
- Capacités physiques/psychologiques
- Etudes générales en droit
- Etudes avancées en droit (Master, Doctorat)
- Années d'expérience pertinentes
- Stage/fonctions judiciaires au sein des tribunaux
- Validation d'un examen étatique général en droit
- Validation d'un examen spécifique pour les juges
- Casier judiciaire vierge
- Langues étrangères
- Conditions personnelles (relatives à l'intégrité)
- Autres
- NAP

Commentaire - Si « autres », veuillez préciser :

### 110-3. Dans le cadre de ces recrutements, veuillez indiquer le nombre de candidats aux fonctions de juge ainsi que le nombre de recrutements effectivement effectués au cours de l'année de référence :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de candidats	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA
Nombre de personnes recrutées	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA

**110-4. Si le nombre de candidats a connu une baisse ces dernières années, avez-vous adopté des mesures pour y remédier ?**

Oui

Non

**110-5. Si oui, veuillez préciser quelles mesures ont été mises en place :**

Augmentation des salaires

Autres incitations financières

Amélioration des conditions de travail

Diminution de la charge de travail au début de la carrière

Autres adaptations dans le cadre de l'intégration des nouveaux juges

Autres

Commentaire : Si « autres », veuillez préciser :

=

**111. Autorité(s) responsable(s) pour le recrutement - les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :**

Une instance composée seulement de juges

Une instance composée seulement de non juges

Une instance / des instances composée(s) de juges et de non-juges

Autre

Commentaire - Veuillez indiquer le nom de l'instance ou des instances responsable(s) de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges. S'il existe plusieurs instances impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

**111-1. Combien de membres composent cette instance ?**

	Total	Hommes	Femmes
<b>Membres</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaire - Veuillez préciser quel est le statut de cette instance et qui propose/nomme ses membres :

**111-2. Les candidats non sélectionnés peuvent-ils faire appel de la décision de recrutement/nomination ?**

Oui

Non

Commentaire - Veuillez préciser la procédure à suivre, l'autorité compétente, le moment d'exercice du droit de recours :

**112. La même instance (Q.111) est-elle compétente pour la promotion des juges ?**



Oui

Non

Commentaires - Si non, quelle instance est compétente pour la promotion des juges

### 113. En quoi consiste la procédure de promotion des juges : (plusieurs réponses possibles)

Concours/Examen

Evaluations individuelles précédentes

Autre(s) procédure(s) (entretien professionnel ou autre)

Absence de procédure spécifique

Commentaire - Veuillez préciser comment se déroule la procédure de promotion des juges (en particulier s'il ne s'agit pas d'un concours ou d'un examen) et comment est assurée la publicité des processus de promotion :

### 113-0. Dans le cadre des procédures de promotion, veuillez indiquer le nombre de candidats ainsi que le nombre de promotions effectivement effectuées au cours de l'année de référence :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de candidats	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA
Nombre de personnes promues	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA

Commentaires

### 113-1. Veuillez indiquer les critères retenus pour la promotion d'un juge (plusieurs réponses possibles).

Les années d'expérience

Les compétences professionnelles (ou/et la performance qualitative)

La performance (quantitative)

Des critères subjectifs (par exemple, l'intégrité, la réputation)

Autre(s)

Aucun critère

Commentaires - Veuillez fournir tout commentaire utile concernant le/les critère(s) (en particulier si vous avez coché les cases « performance » ou « autre(s)»):

## 5.1.2 Statuts, recrutement et promotion des procureurs

### 115. Quel est le statut du ministère public ?

Un statut indépendant en tant qu'entité distincte parmi les institutions de l'État

Fait partie du pouvoir exécutif mais jouit d'une indépendance fonctionnelle (veuillez expliquer brièvement comment et dans quelle mesure)

Fait partie du pouvoir exécutif (sans indépendance fonctionnelle)

Fait partie du pouvoir judiciaire mais jouit d'une indépendance fonctionnelle (veuillez expliquer brièvement comment et dans quelle mesure)

Fait partie du pouvoir judiciaire (sans indépendance fonctionnelle)

Un modèle mixte (veuillez expliquer)

Un autre statut (veuillez expliquer)

Commentaire - Le cas échéant, veuillez préciser les garanties objectives de cette indépendance (telles que le financement) et comment ces dernières sont établies (Constitution, législation etc.). De même, si « modèle mixte » ou « autre » veuillez préciser :

### **115-1. Les instructions spécifiques adressées à un procureur de poursuivre ou de ne pas poursuivre sont-elles prohibées par la loi ou une autre réglementation ?**

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

### **115-2. Si elles sont prohibées par la loi ou une autre réglementation, des exceptions existent-elles ?**

Oui

Non

NAP

Commentaire - Veuillez décrire ces exceptions :

### **115-3. Quelle autorité peut émettre de telles instructions spécifiques ?**

Procureur général

Procureur hiérarchiquement supérieur / Chef de service

Pouvoir exécutif

Autre

NAP

Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :

### **115-4. Quelle forme peuvent avoir ces instructions ?**

Instruction orale

Instruction orale avec confirmation écrite

Instruction écrite

Autre

NAP

Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :

### **115-5. Dans ce cas, ces instructions sont-elles :**

Délivrées en ayant demandé l'avis préalable du procureur compétent

Obligatoires

Motivées

Enregistrées dans le dossier

Autre

NAP

Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :

### 115-6. Quelle est la fréquence de ce type d'instructions ?

- Exceptionnelles
- Occasionnelles
- Fréquentes
- Systématiques
- [ ] NAP

Commentaires

### 115-7. En cas d'instructions, le procureur peut-il s'opposer ou faire rapport à une institution ou à un organisme indépendant ?

- Oui
- Non
- [ ] NAP

Commentaire - Si oui, veuillez préciser à quel organisme/institution et veuillez décrire dans quelles conditions :

=

### 116. Comment sont recrutés les procureurs ?

- par concours (concours ouvert)
- par une procédure de recrutement pour des professionnels du droit expérimentés (par exemple des avocats expérimentés)
- autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

### 116-1. Veuillez décrire brièvement la/les procédure de recrutement des procureurs dans votre pays :

### 116-2. Quels sont les conditions de recrutement des procureurs (plusieurs réponses possibles) ?

- Age
- Nationalité
- Capacités physiques/psychologiques
- Etudes générales en droit
- Etudes avancées en droit (Master, Doctorat)
- Années d'expérience pertinentes
- Stage/fonctions judiciaires au sein des tribunaux
- Validation d'un examen étatique général en droit

- Validation d'un examen spécifique pour les procureurs
- Casier judiciaire vierge
- Langues étrangères
- Conditions personnelles (relatives à l'intégrité)
- Autres
- NAP

Commentaire - Si « autres », veuillez préciser :

**116-3. Dans le cadre de ces recrutements, veuillez indiquer le nombre de candidats aux fonctions de procureur ainsi que le nombre de recrutements effectivement effectués au cours de l'année de référence :**

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de candidats	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA
Nombre de personnes recrutées	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA

Commentaires

**116-4. Si le nombre de candidats a connu une baisse ces dernières années, avez-vous adopté des mesures pour y remédier ?**

- Oui
- Non

Commentaires

**116-5. Si oui, veuillez préciser quelles mesures ont été mises en place :**

- Augmentation des salaires
- Autres incitations financières
- Amélioration des conditions de travail
- Diminution de la charge de travail au début de la carrière
- Autres adaptations dans le cadre de l'intégration des nouveaux procureurs
- Autres

Commentaire : Si « autres », veuillez préciser

**117. Autorité(s) responsable(s) pour le recrutement - les procureurs sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :**

- Une instance composée seulement de procureurs
- Une instance composée seulement de non procureurs
- Une instance composée de procureurs et de non procureurs
- Autre

Commentaire - Veuillez indiquer le nom de l'instance ou des instances responsable(s) de la procédure globale de recrutement et de

nomination des procureurs. S'il y a plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

**117-1. Combien de membres composent cette instance ?**

	Total	Hommes	Femmes
<b>Membres</b>	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP	[ ] NA [ ] NAP

Commentaire - Veuillez préciser quel est le statut de cette instance et qui propose/nomme ses membres :

**117-2. Les candidats non sélectionnés peuvent-ils faire appel de la décision de recrutement/nomination ?**

- ( ) Oui
- ( ) Non

Commentaire - Veuillez préciser la procédure à suivre, l'autorité compétente, le moment d'exercice du droit de recours :

**118. La même instance (Q 117) est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?**

- ( ) Oui
- ( ) Non, quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs ? .....

Commentaires

**119. En quoi consiste la procédure de promotion des procureurs : (plusieurs réponses possibles)**

- [ ] Concours / Examen
- [ ] Evaluations individuelles précédentes
- [ ] Autre(s) procédure(s) (entretien professionnel ou autre)
- [ ] Absence de procédure spécifique

Commentaire - Veuillez préciser comment se déroule la procédure de promotion des procureurs (en particulier s'il ne s'agit pas d'un concours ou d'un examen) et comment est assurée la publicité des processus de promotion :

**119-1. Dans le cadre des procédures de promotion, veuillez indiquer le nombre de candidats ainsi que le nombre de promotions effectivement effectuées au cours de l'année de référence :**

	Total	Hommes	Femmes
<b>Nombre de candidats</b>	[ ] NA	[ ] NA	[ ] NA
<b>Nombre de personnes promues</b>	[ ] NA	[ ] NA	[ ] NA

Commentaires

**119-2. Veuillez indiquer les critères retenus pour la promotion d'un procureur :**

- [ ] Les années d'expérience
- [ ] Les compétences professionnelles (ou/et la performance qualitative)
- [ ] La performance (quantitative)

Des critères subjectifs (par exemple, l'intégrité, la réputation)

Autre(s)

Aucun critère

Commentaires - Veuillez préciser tout commentaire utile concernant le/les critère(s) (en particulier si vous avez coché les cases « performance » ou « autre(s)»):

### **5.1.3 Mandat et retraite des juges et procureurs**

**121. Le mandat des juges est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?**

Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire : .....

Non

Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (ex: la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

**121-1. Un juge peut-il être transféré dans une autre juridiction sans son consentement :**

Pour des raisons disciplinaires

Pour des raisons organisationnelles

Pour d'autres raisons (veuillez préciser les modalités et garanties) : .....

Non

Commentaires

**122. Une période probatoire est-elle instaurée pour les juges (par exemple avant d'être nommé à vie) ? Si oui, quelle en est la durée ?**

Oui, durée de la période probatoire (en années) : .....

Non

Commentaires

**123. Le mandat des procureurs est-il à durée indéterminée (à savoir « à vie » = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?**

Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire : .....

Non

Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

**124. Une période probatoire est-elle instaurée pour les procureurs ? Si oui, quelle en est la durée ?**

Oui, durée de la période probatoire (en années) : .....

Non

Commentaires

**125. Si le mandat des juges n'est pas à durée indéterminée (v. question 121), quelle est la durée du mandat (en années) ?**

[            ]

NA

NAP

Commentaires

### 125-1. Est-il renouvelable ?

Oui

Non

NAP

Commentaires

### 126. Si le mandat des procureurs n'est pas à durée indéterminée (v. question 123), quelle est la durée du mandat (en années) ?

[            ]

NA

NAP

Commentaires

### 126-1. Est-il renouvelable ?

Oui

Non

NAP

Commentaires

## E1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources :

## 5.2. Formation

### 5.2.1 Formation des juges

#### 127. Types de formations proposées des juges :

	Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
Formation initiale (par exemple fréquentation d'une école de la magistrature, stage dans un tribunal)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Formation continue générale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

<b>Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)</b>	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux</b>	( ) Oui ( X ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Formation continue à l'éthique</b>	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Formation continue sur la justice adaptée aux enfants</b>	( ) Oui ( X ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Formation continue à l'égalité de genre</b>	( ) Oui ( X ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Autre formation continue</b>	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non

Commentaires

## 128. Fréquence de la formation continue des juges :

	<b>Fréquence de la formation</b>
<b>Formation continue générale</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input checked="" type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input checked="" type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Formation continue à l'éthique</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée



<b>Formation continue sur la justice adaptée aux enfants</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input checked="" type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Formation continue à l'égalité de genre</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input checked="" type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Autre formation continue</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de formation proposée

Commentaires - Veuillez fournir toute information concernant la périodicité de la formation continue des juges :

### 128-1. Avez-vous un nombre minimal de formations obligatoires par juge :

	Par juge
<b>Formation initiale obligatoire – nombre minimal de formations</b>	_____ Valeur numérique minimale autorisée : 0  <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Formation initiale obligatoire – nombre minimal de jours</b>	_____ Valeur numérique minimale autorisée : 0  <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Formations continues obligatoires – nombre minimal de formations par année</b>	_____ Valeur numérique minimale autorisée : 0  <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Formations continues obligatoires – nombre minimal de jours par année</b>	_____ Valeur numérique minimale autorisée : 0  <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Comments

## 5.2.2 Formation des procureurs

### 129. Types de formations proposées aux procureurs :

	Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
<b>Formation initiale</b>	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Formation continue générale</b>	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non

Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en criminalité organisée)	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	( ) Oui ( X ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non
Formation continue à l'éthique	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non
Formation continue sur la justice adaptée aux enfants	( ) Oui ( X ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non
Formation continue à l'égalité de genre	( ) Oui ( X ) Non	( X ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( X ) Non
Autre formation continue	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non

Commentaires

### 130. Fréquence de la formation continue des procureurs :

	Fréquence de la formation continue
Formation continue générale	<input checked="" type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en criminalité organisée)	<input checked="" type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input checked="" type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input checked="" type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
Formation continue à l'éthique	<input checked="" type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée

<b>Formation continue sur la justice adaptée aux enfants</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input checked="" type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Formation continue à l'égalité de genre</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input checked="" type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input type="checkbox"/> Pas de formation proposée
<b>Autre formation continue</b>	<input type="checkbox"/> Régulièrement (par exemple tous les ans) <input type="checkbox"/> Occasionnellement (en fonction des besoins) <input checked="" type="checkbox"/> Pas de formation proposée

Commentaires - Veuillez fournir toute information concernant la périodicité de la formation continue des procureurs :

### 130-1. Avez-vous un nombre minimal de formations obligatoires par procureur :

	Par procureur
<b>Formation initiale obligatoire – nombre minimal de formations</b>	<hr/> Valeur numérique minimale autorisée : 0  <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Formation initiale obligatoire – nombre minimal de jours</b>	<hr/> Valeur numérique minimale autorisée : 0  <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Formations continues obligatoires – nombre minimal de formations par année</b>	<hr/> Valeur numérique minimale autorisée : 0  <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Formations continues obligatoires – nombre minimal de jours par année</b>	<hr/> Valeur numérique minimale autorisée : 0  <input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Comments

### 5.2.3 Instituts de formation

131. Disposez-vous d'(une) institution(s) publique(s) chargée(s) de la formation des juges et/ou des procureurs ?

	Formation initiale seulement	Formation continue seulement	Formation initiale et continue
<b>Institution(s) pour les juges</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Institution(s) pour les procureurs	[ ]	[ ]	[ ]
Institution(s) commune(s) pour juges et procureurs	[ ]	[ ]	[ X ]

Commentaires

### 131-0. Si oui, quel est le budget exécuté de cette (ces) institution(s) ?

	Budget exécuté de l'institution pour l'année de référence, en €
Institution(s) pour les juges	[ ] NA [ X ] NAP
Institution(s) pour les procureurs	[ ] NA [ X ] NAP
Institution(s) commune(s) pour les juges et procureurs	268 677 [ ] NA [ ] NAP

Commentaires

### 131-1. S'il n'y a pas de formation initiale obligatoire des juges et/ou des procureurs dans de telles institutions, pouvez-vous brièvement préciser comment les juges et/ou procureurs sont formés ?

## 5.2.4 Nombre de formations

### 131-2. Nombre de formations continues disponibles et dispensées (en jours) par la/les institution(s) publique(s) responsable(s) de la formation.

	Nombre de différentes formations disponibles en direct (en présentiel, hybrid, vidéoconférence)	Nombre de formations dispensées en direct (en présentiel, hybrid, vidéoconférence)	Nombre de jours de formations dispensées en direct (en présentiel, hybrid, vidéoconférence)	Nombre de formations en ligne disponibles sur la plateforme e-learning de l'institution de formation (pas en direct)
<b>Total</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>Pour les juges</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>Pour les procureurs</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP

<b>Pour le personnel non-juge</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	163 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Pour le personnel non-procureur</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires 163 sessions de formations organisées au profit du personnel du greffe

### 131-3. Nombre de participants aux formations au cours de l'année de référence.

	Nombre de participants aux formations en direct (en présentiel, hybrid, vidéoconférence)	Nombre de participants aux formations en ligne accessibles sur la plateforme e-learning de l'institution de formation (et non en direct)
<b>Total</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Juges</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Procureurs</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Personnel non-juge</b>	3 992 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>Personnel non-procureur</b>	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaire

## E2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Institut supérieur de la magistrature

### 5.3.Exercice de la profession

#### 5.3.1 Salaires et avantages des juges et procureurs

### 132. Salaires des juges et des procureurs au 31 décembre de l'année de référence:

	Salaires annuels brut, en €	Salaires annuels net, en €	Salaires annuels brut en monnaie nationale	Salaires annuels net en monnaie nationale
<b>Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière</b>	21 869 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	14 959 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	244 183 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	167 026 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

<b>Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire le plus élevé d'un juge de ce niveau, à l'exclusion du salaire du président de la cour)</b>	61 848 [ ] NA [ ] NAP	45 472 [ ] NA [ ] NAP	690 582 [ ] NA [ ] NAP	507 732 [ ] NA [ ] NAP
<b>Procureur au début de sa carrière</b>	21 869 [ ] NA [ ] NAP	14 959 [ ] NA [ ] NAP	244 183 [ ] NA [ ] NAP	167 026 [ ] NA [ ] NAP
<b>Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire le plus élevé d'un procureur de ce niveau, à l'exclusion du salaire du Procureur Général).</b>	61 848 [ ] NA [ ] NAP	45 472 [ ] NA [ ] NAP	690 582 [ ] NA [ ] NAP	507 732 [ ] NA [ ] NAP

Commentaire - Veuillez décrire brièvement comment les salaires sont déterminés au cours de la carrière d'un juge/procureur : Il n'y a pas de différence entre les juges et les procureurs au niveau des salaires.

Le salaire des juges de la Cour Suprême a été calculé en se basant sur le salaire d'un juge de grade exceptionnel.

Salaire annuel brut en monnaie nationale pour un juge/procureur de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours est entre Min: 565 697,64 MAD (50 663,42 euro) et Max: 690.582,24 MAD (61 847,98 euro)

Salaire annuel net en monnaie nationale pour un juge/procureur de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours est entre Min: 381 885,60 MAD (34 201,36 euro) et Max: 507.732,24 MAD (45 472,09 euro)

L'augmentation des salaires des juges et procureurs au niveau de la Cour suprême par rapport à l'année 2020 est due aux indemnités accordées par Décret n° 2-20-04 du 24 rejeb 1414 (9 mars 2020) relatif à certaines indemnités accordées aux magistrats.

### 133. Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants ?

	Juges	Procureurs
<b>Imposition réduite</b>	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Retraite spécifique</b>	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non
<b>Logement de fonction</b>	( X ) Oui ( ) Non	( X ) Oui ( ) Non
<b>Autre avantage financier</b>	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non

Commentaires

### 134. Si « autre avantage financier », veuillez préciser :

[ ] NAP

=



### 135. Un juge peut-il cumuler son travail avec les fonctions suivantes ?

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Recherche et publication	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Arbitrage	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Consultant	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Fonction culturelle	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Fonction politique	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Médiateur	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Autre fonction	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non

Commentaires - Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser.

### 137. Un procureur peut-il cumuler son travail avec les fonctions suivantes ?

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Recherche et publication	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Arbitrage	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Consultant	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Fonction culturelle	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Fonction politique	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Médiateur	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Autre fonction	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non

Commentaires - Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser :

### 139. Prime de productivité : les juges ont-ils droit à des primes en fonction du respect d'objectifs

**quantitatifs en rapport avec les affaires terminées (par exemple nombre d'affaires terminées pour une période donnée) ?**

Oui

Non

Commentaire - Si oui, veuillez préciser les conditions et si possible les montants :

### **5.3.2 Institution/organe d'éthique**



**138. Disposez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des lignes directrices et/ou des avis sur des questions d'éthique liées à la conduite des juges (par exemple, participation à la vie politique, utilisation des médias sociaux par les juges, etc.) ?**

Oui

Non

Commentaire - Veuillez préciser :

**138-1. Si oui, qui sont les membres de cette institution ?**

Juges uniquement

Juges et représentants d'autres professions juridiques

Autre, veuillez préciser : .....

Commentaires

**138-2. Les lignes directrices et/ou avis de cette institution/organe sont-ils accessibles au public ?**

Oui

Non

Commentaire - Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les lignes directrices et/ou avis, etc. :

**138-2-1. Combien de lignes directrices et/ou avis ont été rendus au cours de l'année de référence ?**

[            ]

[ ] NA

Commentaire - Veuillez préciser quelles ont été les problématiques abordées dans de ces lignes directrices et/ou avis

**138-3. Disposez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des lignes directrices et/ou des avis sur des questions d'éthique liées à la conduite des procureurs (par exemple, participation à la vie politique, utilisation des médias sociaux par les procureurs, etc.) ?**

Oui

Non

Commentaire : Veuillez préciser



#### 138-4. Si oui, qui sont les membres de cette institution ?

- Procureurs uniquement
- Procureurs et représentants d'autres professions juridiques
- Autre, veuillez préciser : .....

Commentaires

#### 138-5. Les lignes directrices et/ou avis de cette institution/organe sont-ils accessibles au public ?

- Oui
- Non

Commentaires - Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les avis, etc.

#### 138-5-1. Combien de lignes directrices et/ou avis ont été rendus au cours de l'année de référence ?

- [        ]
- [ ] NA

Commentaire - Veuillez préciser quelles ont été les problématiques abordées dans de ces lignes directrices et/ou avis

### 5.4. Procédures disciplinaires

#### 5.4.1 Autorités responsables des procédures disciplinaires et des sanctions

#### 140. Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les juges (réponses multiples possibles) ?

- Justiciables
- Tribunal concerné ou supérieur hiérarchique
- Cour suprême
- Conseil supérieur de la magistrature
- Tribunal disciplinaire
- Autorité disciplinaire
- Médiateur (Ombudsman)
- Parlement
- Pouvoir exécutif (veuillez préciser) : .....
- Autre (veuillez préciser) : .....
- Ceci n'est pas possible

Commentaires

#### 141. Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les procureurs (plusieurs réponses possibles) :

- Citoyens
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique

- Procureur général/Procureur d'Etat
- Conseil supérieur des procureurs (Conseil supérieur de la magistrature)
- Tribunal disciplinaire
- Autorité disciplinaire
- Médiateur (Ombudsman)
- Organisme professionnel
- Pouvoir exécutif (veuillez préciser) : .....
- Autre (veuillez préciser) : .....
- Ceci n'est pas possible

Commentaires

**142. Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges (plusieurs réponses possibles) ?**

- Tribunal
- Cour suprême
- Conseil supérieur de la magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur (Ombudsman)
- Parlement
- Pouvoir exécutif (veuillez préciser) : .....
- Autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**143. Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des procureurs (plusieurs réponses possibles) ?**

- Cour Suprême
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Procureur général/Procureur d'Etat
- Conseil supérieur des procureurs (Conseil supérieur de la magistrature)
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur (Ombudsman)
- Organisme professionnel
- Pouvoir exécutif (veuillez préciser) : .....
- Autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**5.4.2 Nombre de procédures disciplinaires et de sanctions**

**144. Nombre de procédures disciplinaires intentées durant l'année de référence à l'encontre des**

juges et des procureurs. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)

	Juges	Procureurs
<b>Nombre total (1+2+3+4)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>1. Faute déontologique</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>2. Insuffisance professionnelle</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>3. Délit pénal</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>4. Autre</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser :

**145. Nombre de sanctions prononcées durant l'année de référence à l'encontre des juges et des procureurs :**

	Juges	Procureurs
<b>Nombre total (total 1 à 10)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>1. Réprimande</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>2. Suspension</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>3. Retrait d'une affaire</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>4. Amende</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>5. Diminution de salaire temporaire</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>6. Rétrogradation de poste</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>7. Mutation géographique dans un autre tribunal</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

<b>8. Démission</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>9. Autre</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>10. Révocation</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité importante entre le nombre de procédures disciplinaires intentées et le nombre de sanctions prononcées, veuillez en préciser les raisons.

### E3. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources :

## 6. Avocats

### 6.1. Profession d'avocat

#### 6.1.1 Statuts de la profession d'avocat

#### 146. Nombre d'avocats exerçant dans votre pays :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre d'avocats	14 631 <input type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> NA	<input checked="" type="checkbox"/> NA

Commentaires

#### 147. Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter de clients en justice ?

Oui ( )

Non ( X )

Commentaires

#### 148. Nombre de conseillers juridiques qui ne peuvent pas représenter de clients en justice :

[ ]

NA

NAP

Commentaires

=

#### 149. La représentation légale devant les tribunaux est-elle exclusivement exercée par les avocats

(plusieurs réponses possibles) pour les :

	Première instance	Deuxième instance	Cour suprême
<b>Affaires civiles</b>	<input type="checkbox"/> Oui, toujours <input checked="" type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Affaires de licenciement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Affaires pénales - Défendeur</b>	<input type="checkbox"/> Oui, toujours <input checked="" type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Affaires pénales - Victime</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Affaires administratives</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, toujours <input type="checkbox"/> Oui, pour certaines affaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP

Commentaire - Veuillez apporter toutes précisions utiles concernant le contenu des droits exclusifs des avocats : L'article 32 de la loi 28.08 organisant l'exercice de la profession d'avocat indique que : "les avocats inscrits aux barreaux du Royaume sont seuls habilités, dans le cadre de la représentation et de l'assistance des parties, à présenter les requêtes, conclusions et mémoires de défense dans toutes les matières à l'exception des affaires des déclarations de l'état civil, de pension alimentaire devant les tribunaux de première instance et les cours d'appel et des affaires qui sont de la compétence des tribunaux de première instance en dernier ressort ainsi que la défense en matière des délits et contraventions."

**149-0. Si d'autres que les avocats peuvent représenter un client devant les tribunaux, veuillez préciser qui :**

	Première instance	Seconde instance	Cour suprême
<b>Organisme de la société civile</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Membre de la famille</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Personne concernée elle-même</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Syndicat</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

<b>Autres</b>	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non	( ) Oui ( X ) Non
---------------	----------------------	----------------------	----------------------

Si « Autres », veuillez préciser. De plus, pour les catégories sélectionnées, veuillez préciser quels sont les types d'affaires concernés par cette/ces représentation(s) :

**149-1. Outre les fonctions de représentation en justice et de conseil juridique, un avocat peut-il exercer d'autres activités ?**

- Activité notariale
- Arbitrage/médiation
- Mandataire
- Syndic de copropriété
- Agent immobilier
- Autres (veuillez préciser) : .....

Commentaires donner des consultations juridiques, représenter autrui devant les administrations publiques, défendre les parties devant les conseils disciplinaires. Les fonctions de l'avocat sont prévues dans l'article 30 de la loi 28.08 sur l'organisation de l'exercice de la profession.

**149-2. Les avocats professionnels peuvent avoir le statut de :**

- Avocat indépendant
- Avocat salarié
- Avocat d'entreprise

Commentaires

**150. La profession d'avocat est-elle organisée à travers :**

- un barreau national
- un barreau régional
- un barreau local

Commentaires La profession d'avocat est organisée à travers plusieurs barreaux, qui sont institués dans le ressort des cours d'appels. Mais l'organisation de ces barreaux ne correspond pas à l'organisation administrative du Royaume soit au niveau régional soit au niveau local, puisqu'il existe des régions qui comportent dans leurs limites territoriales une ou plusieurs cours d'appel. Cela est dû au fait que le nombre minimal d'avocats exigé par la loi pour instituer un barreau n'est pas suffisant. (Le nombre minimal fixé est de cent, article 83 de la loi 28.08 susmentionnée) Le nombre des barreaux institués dans le royaume est de 17 barreaux. Au niveau national les barreaux d'avocats sont coiffés par une association des barreaux d'avocats.

**151. Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?**

- Oui
- Non

Commentaire - Veuillez indiquer s'il existe d'autres exigences spécifiques en matière de diplôme ou de niveau universitaire:

**152. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?**

- Oui

Non

Commentaires Le ministère de la justice a signé des conventions avec les barreaux d'avocats et l'institut supérieur de la magistrature, en vertu desquelles il s'oblige de budgétiser des sessions de formations initiales obligatoires pour les avocats stagiaires et des sessions de formation continue pour tous les avocats

**153. La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations, à un certain niveau de compétence, à un certain diplôme ou à certaines autorisations ?**

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

**F1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

Sources : Direction des affaires civiles: La loi 28.08 concernant l'organisation de l'exercice de la profession d'avocat et la loi 29.08 concernant l'organisation des sociétés civiles professionnelles d'avocats.

**6.1.2 Exercice de la profession d'avocat**

**154. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats (c'est à dire une information préalable sur le montant prévisible des honoraires demandés) ?**

Oui

Non

Commentaires

**155. Les honoraires des avocats sont-ils librement négociés ?**

Oui

Non

Commentaires

**156. La loi ou les règlements du Barreau contiennent-ils des règles sur les honoraires des avocats (même s'ils sont librement négociés) ?**

Oui, la loi contient des règles

Oui, les règlements du Barreau contiennent des règles

Non, ni la loi ni les dispositions du Barreau ne contiennent de règles

Commentaires Dahir n° 1-08-101 portant loi n° 28-08 du 20 Chaoual 1429 (20 Octobre 2008) organisant l'exercice de la profession d'avocat.

**6.1.3 Standards de qualité et procédures disciplinaires pour les avocats**

**157. Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?**

Oui

( ) Non

Commentaires - Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés? Il existe des standards de qualité pour les avocats qui sont conforme avec les principes internationaux concernant l'exercice de la profession des avocats.

**158. Si oui, qui a la responsabilité d'établir ces normes de qualité :**

- le Barreau
- le législateur
- autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**159. Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant :**

- la prestation de l'avocat
- le montant des honoraires

Commentaires - Veuillez préciser :

**160. Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires?**

- Le juge
- Le ministère de la Justice
- Une instance professionnelle
- Autre (veuillez préciser) : .....

Commentaire La procédure disciplinaire intentée contre les avocats relève de la compétence du conseil de l'ordre des avocats qui statue sur la décision disciplinaire le cas échéant en vertu des articles 67 à 72 de la loi 28-08. Il revient au Procureur Général du Roi de poursuivre les voies de recours nécessaires contre ces décisions disciplinaires.

**161. Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)**

	Nombre de procédures disciplinaires
Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1. Faute déontologique	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
2. Insuffisance professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3. Délit pénal	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
4. Autre	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser :



## 162. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats.

	Nombre de sanctions
Nombre total de sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
1. Réprimande	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
2. Suspension	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
3. Retrait d'une affaire	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
4. Amende	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
5. Autre	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité importante entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons :

## 7. Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal et autres mesures alternatives de règlement des litiges

### 7.1. Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

#### 7.1.1 Précisions sur la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

### 163. Existe-t-il des processus de médiations conduite ou renvoyée par le tribunal dans le système judiciaire ?

Oui

Non

Commentaires

### 163-1. Dans certains domaines, le système judiciaire prévoit-il la médiation obligatoire avec un médiateur ?

Avant/à la place de la procédure devant le tribunal

Ordonnée par le tribunal, le juge, le procureur ou une autorité publique dans le cadre d'une procédure judiciaire en cours

Pas de médiation obligatoire

Commentaires - Si la médiation obligatoire existe, veuillez préciser quels sont les domaines concernés :

### 163-2. Dans certains domaines, le système juridique prévoit-il des séances d'information obligatoires avec un médiateur?

( ) Oui

( X ) Non

Commentaires -Si les séances d'information obligatoires existent, veuillez préciser quels sont les domaines concernés :

**164. Veuillez préciser, par type d'affaires, qui fournit des services de médiation conduite ou renvoyée par le tribunal ?**

	Médiateur privé	Autorité publique (autre que le juge)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP
Affaires familiales	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP
Affaires administratives	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP
Affaires liées au droit du travail, y compris les licenciements	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP
Affaires pénales	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP
Affaires liées aux consommateurs	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP	( ) Oui ( ) Non [ X ] NAP

Commentaires

**165. Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des médiations conduites ou renvoyées par le tribunal ou de bénéficier gratuitement de ces services?**

( ) Oui

( ) Non

[ X ] NAP

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

=

**166. Nombre de médiateurs accrédités ou enregistrés pour exercer la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal:**

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de médiateurs	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP	[ ] NA [ X ] NAP

Commentaires

166-1. Veuillez décrire les exigences et la procédure pour devenir médiateur accrédité ou enregistré dans votre pays (études requises, expérience professionnelle, procédure d'accréditation etc.) ?

167. Nombre de médiations conduites ou renvoyées par le tribunal:

	Nombre d'affaires pour lesquelles les parties s'accordent pour débiter une médiation	Nombre de médiations conduites ou renvoyées par le tribunal terminées	Nombre d'affaires conclues par un accord de règlement
<b>Total (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>1. Affaires civiles et commerciales</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>2. Affaires familiales</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>3. Affaires administratives</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>4. Affaires liées au droit du travail, y compris les licenciements</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>5. Affaires pénales</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>6. Affaires liées aux consommateurs</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP
<b>7. Autres affaires</b>	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaires - Veuillez indiquer la source :

=

168. Est-ce que les formes suivantes de mesures alternatives de règlement des litiges existent dans votre pays ?

- la médiation autre que la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal
- l'arbitrage
- la conciliation (si différente de la médiation)
- d'autres mesures alternatives de règlement des litiges (veuillez spécifier) : .....

**G1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

Source :

**8.Exécution des décisions de justice**

**8.1.Exécution des décisions en matière civile**

**8.1.1 Nombre d’agents d’exécution, statut et mandat**

**169. Nombre et type d’agents d’exécution dans votre pays.**

	Total	Hommes	Femmes
<b>Total (1+2+3+4)</b>	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA
<b>1. Profession libérale réglementée par les autorités publiques</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>2. Agents d’exécution attachés à une institution publique (fonctionnaires payés par l’Etat)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>3. Juges</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>4. Autres</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaire - Si « Autres », veuillez préciser le statut et les compétences de ces agents d’exécution :

**170. Quelles sont les conditions d’accès à la profession d’agent d’exécution (plusieurs réponses possibles) ?**

- diplôme
- expérience professionnelle
- examen spécifique
- procédure de nomination par l’Etat
- formation initiale
- autre

Commentaire - Si « autre », veuillez préciser :

**171. Le mandat des agents d’exécution est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu’à l’âge officiel de la retraite) ?**

( X ) Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire : 63

( ) Non, veuillez indiquer la durée du mandat : .....

Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (par exemple la révocation à titre de sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

## 8.1.2 Activités/ domaines de compétences



**171-1. A quelles informations du débiteur l'agent d'exécution a-t-il accès au début de la procédure d'exécution ?**

	Accès à l'information	Accès numérique direct à l'information
Adresse	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Date de naissance	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Etat civil	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Cohabitant	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Employeur	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Véhicule automobile	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Biens meubles	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Biens immeubles	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Compte bancaire	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Procédures d'exécution déjà en cours contre le débiteur	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Procédures d'insolvabilité (faillites, réorganisations judiciaires, règlement collectif de dettes, ...)	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non
Autre	( ) Oui ( ) Non	( ) Oui ( ) Non

Commentaires - Si "Autre", veuillez préciser :

**171-2. L'agent d'exécution peut-il réaliser les procédures civiles d'exécution suivantes :**

	Option
Saisie des biens meubles corporels	( ) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution ( ) Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution ( ) Non [ ] NAP

<b>Saisies conservatoires des biens meubles corporels</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Saisie des immeubles</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Saisie conservatoire des immeubles</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Saisie entre les mains d'un tiers des créances du débiteur portant sur une somme d'argent</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Saisies des rémunérations</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Saisies des véhicules terrestres à moteur</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Mesures d'expulsion</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Saisies des bateaux et des navires</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP

<b>Saisie des aéronefs</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Saisie des avoirs dématérialisés (par ex. cryptomonnaie)</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Vente forcée par adjudication publique des biens saisis</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Vente des parts sociales</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Autres</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

### 171-3. Outre l'exécution des décisions de justice, quelles sont les autres activités pouvant être exercées par les agents d'exécution ?

- Signification ou notification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires
- Recouvrement de créances
- Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaires
- Séquestres
- Constats
- Service des audiences auprès des juridictions
- Conseils juridiques
- Procédures de faillites
- Missions confiées par le juge
- Représentation des parties devant les juridictions
- Rédaction des actes sous-seings privés
- Administrateur d'immeubles

### 8.1.3 Formation et TIC

#### **172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents d'exécution ?**

Oui

Non

Commentaires Une disposition portant sur la formation continue sera mentionnée dans la nouvelle loi pour les huissiers de justice. Le projet a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement.

#### **172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents d'exécutions ?**

Oui

Non

Commentaire - Si oui, veuillez préciser :

#### **172-3. Le système de formation continue comprend-il dans son contenu également les TIC (liées aux procédures d'exécution) ?**

Oui

Non

Commentaire - Si oui, veuillez préciser :

#### **172-4. Votre pays a-t-il instauré la signification et/ou notification électronique ?**

Oui

Non

Commentaires

#### **172-5. Le développement de nouvelles technologies a-t-il un effet sur les différentes étapes de la procédure d'exécution ?**

Oui

Non

Comentaire - Veuillez expliquer :

### 8.1.4 Frais

#### **174. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution ?**

Oui

Non

Commentaires

#### **175-1. Les honoraires réclamés en cas de succès de la procédure d'exécution sont-ils librement**



## **négociés ?**

Oui

Non

Commentaires

## **175-2. Qui doit procéder au paiement de ces honoraires réclamés en cas de succès de la procédure d'exécution ?**

Le débiteur

Le créancier

Autre – veuillez préciser .....

Commentaires

## **176. La loi énonce-t-elle des règles sur les frais d'exécution (même s'ils sont librement négociés) ?**

Oui

Non

Commentaires En principe, c'est la partie qui perd le procès qui est condamnée aux dépens : ce sont les frais occasionnés par la procédure et que la partie perdante doit supporter, sauf décision contraire et motivée du tribunal

## **H0. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

Source : Direction des Affaires Civiles

### **8.1.5 Organisation de la profession et efficacité des services**



#### **177. Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?**

Oui

Non

Commentaires

#### **178. Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution ?**

une instance professionnelle

le juge

le ministère de la Justice

le procureur

autre (veuillez préciser) :Le président de la juridiction, les agents de l'administration fiscale

Commentaires Le président de la juridiction compétente ou le magistrat délégué par lui à cet effet, les agents de l'administration fiscale, le procureur du Roi près le tribunal de première instance (articles 33 et 34 de la loi 81.03).

#### **181. Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues**

**contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution ?**

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

**182. Disposez-vous d'un système pour contrôler la manière dont la procédure d'exécution est conduite par l'agent d'exécution?**

Oui

Non

Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

**183. Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ?  
Veuillez n'en indiquer que 3 au maximum.**

absence de toute exécution

non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques

manque d'information

durée excessive

pratiques illégales

supervision insuffisante

coût excessif

défaut de comportement éthique de l'agent d'exécution

autre (veuillez préciser) : .....

Commentaires

**185. Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :**

	Existence du système
<b>pour les affaires civiles</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>pour les affaires administratives</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Commentaires

**186. Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de signification et/ou notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction ? (Une seule option possible)**

entre 1 et 5 jours

entre 6 et 10 jours

entre 11 et 30 jours

plus (veuillez préciser) : .....

**187. Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)**

	Nombre de procédures disciplinaires initiées
Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	[ X ] NA [ ] NAP
1. Pour faute déontologique	[ X ] NA [ ] NAP
2. Pour insuffisance professionnelle	[ X ] NA [ ] NAP
3. Pour délit pénal	[ X ] NA [ ] NAP
4. Autre	[ X ] NA [ ] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser :

**188. Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution :**

	Nombre de sanctions prononcées
Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5)	[ X ] NA [ ] NAP
1. Réprimande	[ X ] NA [ ] NAP
2. Suspension	[ X ] NA [ ] NAP
3. Retrait d'une affaire	[ X ] NA [ ] NAP
4. Amende	[ X ] NA [ ] NAP
5. Autre	[ X ] NA [ ] NAP

Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité importante entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez en indiquer les raisons :

**H1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie**

## 8.2.Exécution des décisions pénales

### 8.2.1Fonctionnement de l'exécution des décisions pénales

**189. Quelle autorité est chargée de l'exécution des décisions pénales (plusieurs réponses possibles) ?**

- Juge  
 Procureur  
 Services pénitentiaire et de probation  
 Agent d'exécution  
 Autre autorité (veuillez préciser) : .....

Commentaires - Veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle).

**190. En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?**

- Oui  
 Non

Commentaires

**191. Si oui, quel est le taux de recouvrement ?**

- 80-100%  
 50-79%  
 Moins de 50%

Commentaires - Veuillez indiquer la source ayant permis de répondre à cette question : Direction Budget du ministère de la justice.

## 9.Notaires

### 9.1.Profession de notaire

#### 9.1.1 Nombre, statut et mandat des notaires

**192. Nombre et statut des notaires dans votre pays.**

	Total	Hommes	Femmes
<b>TOTAL (1+2+3+4)</b>	1 854 <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

<b>1. Statut privé (sans contrôle d'une autorité publique)</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>2. Officiers publics nommés par l'Etat</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>3. Fonctionnaires (rémunérés par l'Etat)</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP
<b>4. Autre</b>	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP	[ X ] NA [ ] NAP

Commentaire - Si « autre » veuillez préciser le statut ou si « Officiers publics nommés par l'Etat » veuillez indiquer quel ministère est principalement engagé dans la procédure de nomination.

### 192-1. Quelles sont les conditions d'accès à la profession de notaire (plusieurs réponses possibles) ?

- diplôme
- expérience professionnelle
- examen spécifique
- procédure de nomination par l'Etat
- formation initiale
- autre (veuillez préciser): .....

Commentaires

### 192-2. Le mandat des notaires est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :63
- non, veuillez indiquer la durée du mandat : .....

Commentaires - existe-t-il des exceptions (par exemple la révocation à titre de sanction disciplinaire). Veuillez préciser :

### 9.1.2 Activités/ domaines de compétences



### 194. Quel type de fonctions exercent les notaires (plusieurs réponses possibles) ?

	<b>Veuillez sélectionner une option</b>
<b>Authentification</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input checked="" type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP

<b>Certification des signatures</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Médiation</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Prestation de serments</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Procédures judiciaires non contentieuses (par exemple, agir en tant que commissaire du tribunal dans un dossier de succession, divorce, partage de succession, veuillez préciser)</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Agir en tant que fonctionnaire d'Etat (par exemple, célébrer un mariage, veuillez préciser)</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Autres fonctions judiciaires (par exemple ordre de paiement)</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input checked="" type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Enchères publiques</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input checked="" type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Autres (par exemple collecter des impôts, gérer des registres)</b>	<input type="checkbox"/> Oui, exclusivement exercée par les notaires <input type="checkbox"/> Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP

Commentaire - Si « autre », veuillez préciser. Veuillez indiquer toute précision utile concernant le contenu des droits exclusifs des notaires ou au contraire les autres organes ayant également des compétences pour les activités énumérées.

**194-2. Dans quels domaines du droit les notaires ont-ils des compétences (plusieurs réponses possibles) ?**

- Transaction immobilière
- Droit de la famille
- Droit des successions
- Droit des sociétés
- Contrôle de la régularité des jeux de hasard
- Protection des personnes vulnérables
- Autres

Commentaires

**9.1.3 TIC, organisation de la profession et formation**

**194-3. Les notariats utilisent-ils des systèmes TIC spécialisés dans leur activité ?**

- Dans leurs relations avec l'État (par exemple, tribunaux, registres, chambres de commerce, autorités fiscales)
- Dans leurs relations avec leurs clients
- Dans leurs relations avec d'autres notaires (par exemple, vidéoconférence, système d'échange de documents)

Commentaires

**194-4. Quels sont les registres informatisés que les notaires peuvent consulter ?**

- Registre foncier
- Registre du commerce
- Registre de l'état civil/ de la population
- Registre en matière de droit des successions/ en matière familiale
- Tout autre registre (veuillez préciser) .....
- Aucun

Commentaires

**194-5. Existe-t-il des registres/infrastructures de registres gérés par le notaries ?**

- Oui
- Non

Commentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser :

**194-6. Dans quels registres informatisés les notaires peuvent-ils modifier les données (directement ou indirectement via une demande en ligne) ?**

	Modification directe	Modification indirecte via une demande en ligne
<b>Registre foncier</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP

<b>Registre du commerce</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
<b>Registre de l'état civil/ de la population</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
<b>Registre en matière de droit des successions/ en matière familiale</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
<b>Tout autre registre (veuillez préciser)</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP
<b>Aucun</b>	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP	( ) Oui ( X ) Non [ ] NAP

Commentaires NA

=

### 194-7. Quels sont les outils TIC utilisés par les notaires dans leurs relations avec leurs clients ?

- Vidéoconférence (par exemple, conseils numériques)
- Acte électronique
- Identification numérique
- Archivage numérique
- Autre, veuillez préciser .....
- Aucun

Commentaires

### 194-8. Qui est responsable pour gérer les archives numériques ?

- Notariat/ organisme professionnel
- Autres autorités publiques
- Autre entité (veuillez préciser) .....

Commentaires

### 195. Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?

- Oui
- Non

Commentaires

### 196. Si oui, quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les notaires (plusieurs options possibles)?

- une instance professionnelle
- le tribunal
- le ministère de la Justice



le procureur

autre (veuillez préciser) : les représentants du Ministère des finances

Commentaires Les dispositions de la loi 32.09 relative à la profession des notaires prévoit que le contrôle des notaires s'exerce par le procureur, l'organisme professionnel et les représentants du Ministère des finances.

### 196-1. Existe-t-il un système de formation continue générale pour les notaires ?

Oui

Non

Commentaires La loi 81.03 ne contient pas de disposition concernant la formation continue.

### 196-2. Les notaires bénéficient-ils d'une formation en matière de :

	Oui	Non
Droit européen	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Droit d'un autre Etat membre (programmes de formation transfrontaliers)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Commentaire - Si oui, veuillez indiquer les types (par exemple, cours traditionnels, e-learning, webinaire) et les grands thèmes des activités de formation :

## II. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : La loi numéro 32-09 relative à l'organisation de la profession du notariat

## 10. Experts judiciaires

### 10.1. Profession d'expert judiciaire

#### 10.1.1 Statuts des experts judiciaires

### 202. Dans votre système, quels types d'experts judiciaires peuvent être impliqués dans des procédures judiciaires (plusieurs réponses possibles) :

Experts désignés par les parties au soutien de leur argumentation mais tenus envers le tribunal par une obligation d'indépendance et d'impartialité

Experts nommés par le tribunal ou une autre autorité indépendante des parties

Autres systèmes d'expertise judiciaire, veuillez préciser .....

Commentaire - Veuillez préciser qui propose et qui nomme un expert dans une affaire déterminée. L'expert peut être désigné par le juge ou par les parties au procès. L'expert peut procéder aux enquêtes, soit d'office si le tribunal considère que l'expertise est obligatoire, soit à la demande des parties concernées quand l'expertise est amiable et hors du cadre du tribunal.

Son avis ne s'impose pas au juge, qui reste libre dans la façon de l'utiliser pour prendre sa décision. La rémunération de l'expert est incluse dans les frais du procès.

## 202-1. Existe-t-il des listes ou toute autre forme d'enregistrement officiel, pour les experts ?

Oui

Non

Commentaires

### 202-1-1. Si oui, la liste est-elle établie au plan (plusieurs réponses possibles) :

national

par circonscription administrative ou état fédéré

par circonscription judiciaire

autre

Commentaire - Veuillez fournir tout autre commentaire concernant ces listes ou bases de données d'experts si elles existent (par exemple : l'expert prête-t-il serment ? comment sont évaluées ses compétences ? par qui ?) : il existe également une liste nationale des experts judiciaires, établie par la Cour de cassation. Le titre est alors : « expert en X près la cour d'appel de Y, agréé par la Cour de cassation ». Pour y être inscrit, un expert doit avoir été inscrit au moins cinq ans sur la liste d'une cour d'appel.

### 202-1-2. Ces listes sont-elles accessibles au public :

Oui sur Internet

Oui

Non

Commentaires

## 202-2. Quelle autorité est compétente pour l'enregistrement des experts judiciaires ?

Le ministère de la Justice

Les tribunaux

Un organe administratif

Un organisme indépendant (association d'experts judiciaires)

Autre

Commentaire - Veuillez préciser également les critères d'enregistrement :

## 202-3. L'enregistrement des experts judiciaires est-il limité dans le temps ?

Oui, pour combien de temps renouvellement d'inscription sur le tableau chaque année

Non

Commentaires tout expert judiciaire adresse en fin de chaque année au ministre de la justice, sous peine de non renouvellement de son inscription au tableau, un rapport mentionnant ce qui suit:

- le nombre d'expertises effectuées au cours de l'année ;
- le tribunal ou la cour qui a rendu la décision d'expertise et la juridiction l'ayant désigné ;
- la date de notification de la décision d'expertise ;
- le délai imparti pour effectuer l'expertise ;
- la date du dépôt du rapport d'expertise au greffe.

## 202-4. Dans une affaire, peut-on désigner un expert non inscrit sur la liste ou non enregistré ?

Oui

Non

Commentaire - Si oui, dans quels cas ?

### 203. Le titre d'expert judiciaire est-il protégé ?

Oui

Non

Commentaires - Le cas échéant, veuillez indiquer en quoi consiste cette protection :

#### 203-1. L'expert judiciaire a-t-il une obligation de formation ?

	Obligation de formation
Formation initiale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Formation continue	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Commentaires

#### 203-2. Si oui, cette formation concerne-t-elle :

la procédure judiciaire

le métier de l'expert

autre

Commentaires

=

### 204. La fonction d'expert judiciaire est-elle réglementée par des normes juridiques?

Oui

Non

Commentaires

#### 204-1. A l'occasion d'une mission qui lui est confiée, l'expert judiciaire est-il dans l'obligation de signaler ses éventuels conflits d'intérêt ?

Oui

Non

Commentaire - Si oui, veuillez préciser : l'expert informe le conseiller rapporteur, le juge rapporteur ou le juge chargé de l'affaire de toutes les difficultés entravant sa mission. Le Procureur du Roi près le tribunal de Première Instance dans la circonscription duquel s'effectue l'expertise doit être avisé par écrit de toute entrave à sa mission par l'une des parties ou par les tiers ayant empêché l'accomplissement de la mission qui lui ai confiée par décision judiciaire afin qu'il prenne les mesures appropriées.

### 205. Nombre d'experts judiciaires accrédités ou enregistrés :

Total	Hommes	Femmes

Nombre d'experts	4 042	3 642	400
	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> NA
	<input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> NAP

Commentaires Les données fournies jusqu'au 12/10/2023 de toutes les régions du Maroc.

## 206-1. Nombre d'affaires pour lesquelles une expertise a été ordonnée par un juge ou requise par les parties

	Nombre d'affaires
<b>Total (1+2+3+4)</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>1. Affaires civiles et commerciales contentieuses</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>2. Affaires administratives</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>3. Affaires pénales</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP
<b>4. Autres affaires</b>	<input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> NAP

Commentaires

## 205-1. Qui détermine le montant de la rémunération de l'expert ?

	En matière civile/administrative	En matière pénale
<b>Défini par la loi/ règlement ou une réglementation spéciale</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Défini par le tribunal/juge</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Défini par le ministère de la Justice ou un autre ministère (fixant un tarif par exemple)</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Salaire de fonctionnaire public (dans le cas d'un médecin légiste ou un autre spécialiste qui est un fonctionnaire public)</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Librement négocié entre l'expert et les parties</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> NAP
<b>Autre</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> NAP	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> NAP

Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :

## 206. Existe-t-il des dispositions impératives pour les experts judiciaires concernant :

	Oui	Non
Délais pour présenter le rapport d'expertise	( X )	( )
Qualité de l'expertise	( X )	( )
Autre	( )	( X )

NAP

Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détails dans l'hypothèse où de possibles sanctions existent : L'expert judiciaire doit rendre une décision au meilleur de sa connaissance et de sa compétence. En effet, est passible de poursuite tout expert désigné pour une expertise qui :

- donne un avis mensonger ;
- consigne dans son rapport des faits qu'il sait non conformes à la vérité ;
- donne un avis qui est susceptible d'induire la justice en erreur ;
- omet délibérément de mentionner des faits importants.

Par ailleurs, l'expert engage sa responsabilité pénale en cas de corruption (perception en sus des honoraires décidés par la justice des sommes ou avantages quelconques).

## 207-1. Le juge ou un autre organe contrôle-t-il le déroulement des opérations d'expertises ?

( X ) Oui

( ) Non

Si oui, veuillez préciser : L'expert doit remplir sa mission sous le contrôle du conseiller rapporteur, du juge rapporteur ou du juge chargé de l'affaire.

Il lui est interdit de déléguer la mission qui lui est confiée à un autre expert.

L'expert établit son rapport dans le délai qui lui est imparti par la décision judiciaire, sauf prorogation dudit délai sur sa demande.

## 207-2. Les associations d'experts sont-elles impliquées dans :

Le processus de sélection

La formation initiale ou continue

Les procédures disciplinaires

NAP

Commentaires

## K1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources : Direction des Affaires Civiles

## 11. Les réformes dans le système judiciaire

### 11.1. Réformes envisagées

## 11.1.1 Réformes

**208. Pouvez-vous fournir des informations relatives au débat actuel dans votre pays en ce qui concerne le fonctionnement de la justice ? Des réformes sont-elles en cours ou envisagées ?**

### **208-1. Programmes de réforme généraux**

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser :

### **208-2. Budget**

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser :

**208-3. Tribunaux et ministère public (par exemple pouvoir et organisation, modifications structurelles -par exemple la réduction du nombre des tribunaux- (implantations géographiques), compétences des tribunaux, gestion et méthodes de travail, technologies de l'information, arriéré judiciaire et efficacité, frais de justice, rénovation et construction de nouveaux bâtiments)**

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser :

### **208-4. Accès à la justice et aide judiciaire**

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser :

**208-5. Conseil supérieur de la magistrature (compétent pour les juges et/ou les procureurs)**

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser :

### **208-6. Professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats, notaires, agents d'exécution, etc.) : organisation, formation, etc.**

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser :

### **208-7. Egalité de genre**

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser :

### **208-8. Réformes en matière civile, pénale et administrative, de conventions internationales et d'activités de coopération**

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser :

### **208-9. Exécution des décisions de justice et en particulier décisions contre les autorités publiques**

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser :

## **208-10. Médiation et autres mesures alternatives de règlement des litiges**

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser :

## **208-11. Lutte contre la criminalité**

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser :

## **208-12. Système pénitentiaire**

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser :

## **208-13. La justice adaptée aux enfants**

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser :

## **208-14. La violence domestique**

- Oui (programmé)
- Oui (adopté)
- Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)
- Non
- NA

Si oui, veuillez préciser :

## **208-15. Nouvelles technologies de l'information et de la communication**



Oui (programmé)

Oui (adopté)

Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)

Non

NA

Si oui, veuillez préciser :

## **208-16. Autres**

Oui (programmé)

Oui (adopté)

Oui (mis en œuvre durant l'année de référence +1)

Non

NA

Si oui, veuillez préciser :